



Sports

LES CANTONNIERS PARTENT EN LIONS C3



Plein air

Fontaine et relâche... de Jouvence

page C3



Encan

Les objets de Jean Béliveau rapportent près d'un million\$

page C4

Les bolides débarquent



Imacom, Vincent Cotnoir

Au terme d'un périple de 10 jours en mer, les voitures de la série Andros sont arrivées, hier, en sol sherbrookoise en prévision du Challenge sur glace Continental qui s'ouvre demain sur le circuit Bertrand-Fabi. Ici, des préposés conduisent une des deux Opel Astra à son paddock dans l'édifice Expo-Sherbrooke.



Alain Goupil

alain.goupil@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Une à une, et avec le plus grand soin, les voitures de la série Andros sont débarquées, hier, dans l'enceinte du Centre Expo-Sherbrooke, en prévision de la 7e édition du Challenge sur glace Continental qui s'ouvre demain sur le circuit Bertrand-Fabi.

Les «F1 de la glace», comme on les appellent, sont arrivées à Sherbrooke sur l'heure du midi, au terme d'une traversée de 10 jours en mer, qui les a conduits de la Cité du Havre, en France, au port de Montréal.

Emmaillottés dans sept conteneurs, les 13 bolides de conception européenne ont fait leur apparition par la grande porte du Centre Expo-Sherbrooke, où tous les paddocks ont été aménagés.

La 14e voiture qui prendra le départ au côté des européennes est la Hyundai Elantra du tandem québécois formé de Pierre Chatel et Yves Legris.

Véritable centre nerveux des opérations, c'est dans cet édifice que les mécanos, les ingénieurs et les préparateurs s'affaireront aux réglages et aux ajustements devant permettre à ces joyaux de la mécanique et du génie automobile de développer toute leur puissance une fois lancés en piste.

Déjà, en fin d'après-midi hier, quelques pilotes, accompagnés de leurs mécanos, sont venus établir un premier contact avec les T3F qu'ils n'ont pas vu ni piloté depuis la finale Clermont-Ferrand/Superbesse, disputée en territoire français, le 31 janvier dernier.

Outre les pilotes et les préparateurs, on notait aussi la présence dans les paddocks de quelques mordus de la course automobile, venus assister au grand débarquement.

Parmi eux, Martin Chassé et sa conjointe Sylvie Laque, n'avaient d'yeux que pour la sympathique Mini Cooper que piloteront le couple formé d'Even Stievenart et Marguerite Laffite, la fille de l'ex-champion de Formule 1 Jacques Laffite.

«J'ai de la misère à croire qu'une aussi petite voiture puisse tenir tête aux T3F, observait M. Chassé. J'ai hâte de la voir en piste.»

Parti de la Montérégie, le couple Chassé-Laque dit avoir mis le cap sur Sherbrooke après avoir appris qu'un de leurs concitoyens, Andrew

Ranger, allait faire partie de la série Andros aux côtés d'Alexandre Tagliani.

«Tout ce qu'on espère, c'est que leur voiture (NDLR: Astral Opel) sera à la hauteur de leur talent. Si c'est le cas, ça devrait donner un bon spectacle.»

Série rallye

En matière de spectacle, compte tenu que les épreuves de la série Andros ne font pas partie du championnat européen, les organisateurs du Challenge misent énormément sur la nouvelle série Rallye.

Comme l'a mentionné le président du Challenge, Dany Sévigny, on espère créer parmi les amateurs un engouement auquel ils pourront s'identifier, notamment grâce à la présence de nombreux pilotes québécois et américains, dont le Sherbrookoise d'origine Patrick Richard, l'une des têtes d'affiche de ce circuit partout en Amérique du Nord.

Richard et de nombreux pilotes de la série Andros seront les invités du Challenge, ce soir, dans le cadre du volet mondain de la compétition, alors que se tient le Gala des pilotes, à compter de 18 h, au Village VIP.

Boisvert démissionne, Bissonnette prend son temps



Sonia Bolduc

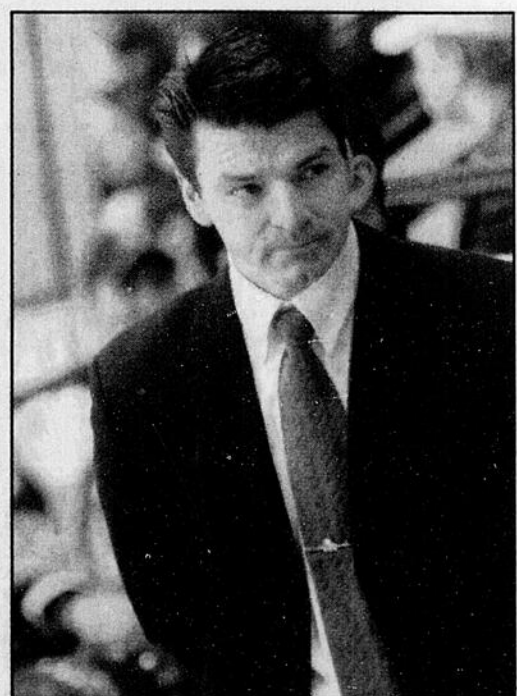
sonia.bolduc@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Daniel Bissonnette dirigera seul le Saint-François, ce vendredi, lors de leur visite au Mission à Sorel-Tracy. La démission de Serge Boisvert survenu mardi soir après l'entraînement hebdomadaire a un peu pris de court l'instructeur-chef, mais pas question de précipiter le choix de son remplaçant.

Daniel Bissonnette a pourtant discuté hier avec Patrick Joncas et Maurice Lemay, les deux candidats pressentis pour le moment afin de prendre la relève de Serge Boisvert, qui devrait partir pour l'Allemagne d'ici la fin de la semaine s'il arrive à s'entendre avec l'une des deux organisations qui l'ont approché jusqu'ici.

«On m'a appelé mardi avant la pratique pour m'offrir un poste, avoue Serge Boisvert. J'étais un peu mal à l'aise face au Saint-François et à Daniel (Bissonnette) qui m'ont permis de reprendre une place dans le hockey et qui m'ont offert un tremplin. Je ne veux pas qu'ils se retrouvent sans adjoint à deux jours d'avis, alors j'ai dit à Dan que je démissionnais en lui expliquant ce qui se passait.»

«En ce moment, mon agent me négocie un contrat de travail, poursuit Boisvert. On parle d'argent, mais aussi de durée de contrat. Je veux



Serge Boisvert

un contrat d'au moins deux ans. Mais ça devrait débloquer bientôt car l'équipe joue son prochain match vendredi.»

Quant à Daniel Bissonnette, il souhaitait depuis un moment être fixé sur les intentions de Boisvert, qui s'était absenté à deux occasions afin d'assister Mark Habscheid avec l'équipe na-

tionale en Europe.

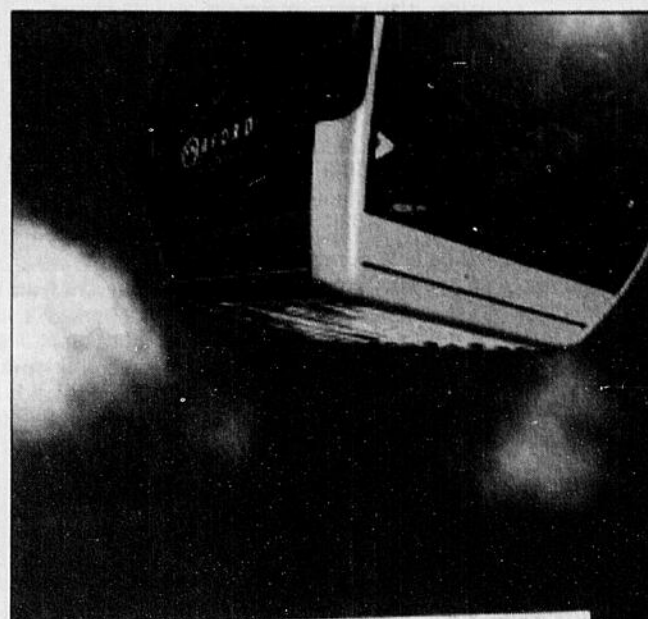
«J'avais commencé à regarder la possibilité d'un gars afin de ne pas me retrouver sans adjoint en pleines séries, avoue Bissonnette. Mais je n'avais parlé à personne. Aujourd'hui (hier), j'ai parlé à Patrick Joncas et Maurice Lemay, mais si d'autres se font connaître, je vais étudier leurs candidatures avant de prendre une décision.»

«De toutes façons, pour vendredi, je ne veux pas avoir un adjoint que les joueurs n'auront pas eu l'occasion de rencontrer avant, précise Bissonnette. Alors c'est Stéphane Dugal qui va s'occuper des défenseurs, puisqu'il ne peut pas jouer de toutes façons.»

Adjoint de Serge Dubois puis de Daniel Bissonnette l'an dernier, Patrick Joncas vient à peine d'être remercié de ses services par les Frontaliers de Coaticook. Il connaît une bonne partie des joueurs sherbrookoises. Quant à Maurice Lemay, il a remporté la coupe Futura l'an dernier aux côtés de Michel Laurendeau avec les Dragons de Verdun.

«L'un et l'autre profitent de certains avantages intéressants, note Daniel Bissonnette. Et il y aura peut-être d'autres prétendants au poste. Mais d'une façon ou d'une autre, ça ne travaillera pas. Je vais évaluer chaque nom selon nos besoins et entamer les discussions qui s'imposent.»

Privé du Palais des sports Léopold-Drolet cette fin de semaine en raison du Challenge sur glace Continental, le Saint-François jouera demain soir à Sorel-Tracy et dimanche à Laval. Le retour au bercail est prévu pour le jeudi 3 mars lors de la visite du Prolab de Thetford Mines.



C'est la fête au Mont Orford!

Du 19 février au 6 mars

DE LA NEIGE EN GRANDE QUANTITÉ, DES CONDITIONS DE SKI À FAIRE RÊVER ET DES ACTIVITÉS SPÉCIALES...

ANIMATION, JUMPAÏ, CHÂTEAU DE NEIGE, GLISSADE SUR TUBE, DESCENTE AUX FLAMBEAUX

POUR LA PROGRAMMATION COMPLÈTE VISITEZ www.orford.com
819.843.6548

ALTITUDE

BASKETBALL UNIVERSITAIRE GO! GAITERS!

L'Université Laval visite l'Université Bishop's

www.ubishops.ca/gaiters/

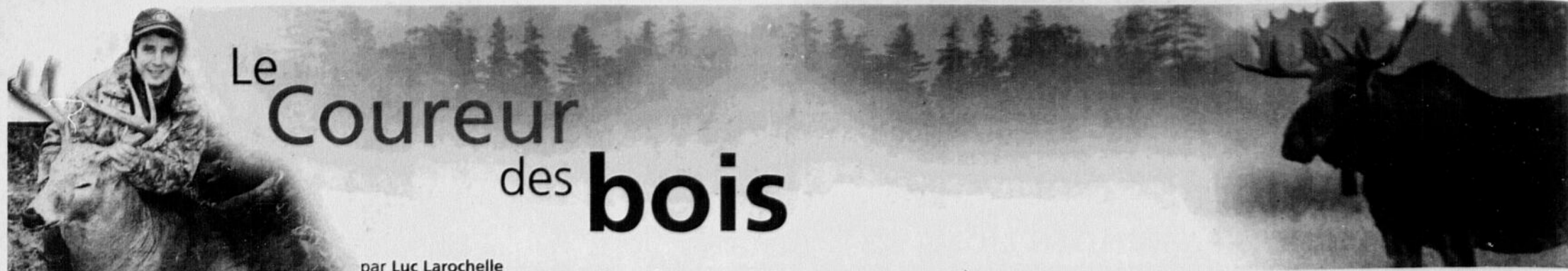
VENDREDI 25 FÉVRIER

AU GYMNASSE MITCHELL DE L'UNIVERSITÉ BISHOP'S • 18 h et 20 h

ADULTES : 6 \$
ENFANTS : 2 \$
(12 ans et moins)

Commanditaire officiel des Gaiters

GO! GAITERS! GO! GAITERS! GO! GAITERS! GO! GAITERS!



Le Coureur des bois

par Luc Larochelle

Un boycott désarmant

La Fédération québécoise de la faune (FQF) s'attendait sûrement à devoir argumenter avec certains écologistes en pilotant un projet de chasse expérimentale du dindon sauvage mais n'avait probablement pas prévu se retrouver prise en souricière dans le conflit opposant le monde agricole au gouvernement provincial à propos du remboursement des taxes foncières.

La FQF et l'Association québécoise des groupes d'ornithologues défendent des points de vue opposés face à l'idée d'autoriser un certain prélèvement de dindons sauvages en Montérégie. L'organisme représentant les observateurs d'oiseaux prétend que la percée du dindon sauvage est toute récente au Québec et fait valoir que les inventaires sont trop imprécis pour en pratiquer la chasse.

Ce n'est pas l'avis de la Fédération québécoise de la faune qui s'appuie sur l'expérience mise de l'avant en Ontario où le gouvernement préconise l'étalement et se livre à une relocalisation de petits groupes d'oiseaux. Le taux de succès de la chasse y est désormais un indicateur fiable. De plus, la FQF se réfère à des données compilées par des chercheurs de l'Université de Sherbrooke pour estimer le nombre de spécimens entre 2200 et 2800 dans le sud de la province. En Estrie, nos seules observations individuelles révèlent une croissance évidente de la population.

Les représentations des ornithologues sont à prendre en considération mais elles risquent

moins de porter ombrage à la chasse expérimentale autorisée pour 2005 que l'appel au boycott que l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) a lancé à ses membres en Montérégie.

Il s'agit d'un moyen de faire pression sur le gouvernement provincial, à qui le monde agricole reproche de trop tarder à verser les compensations de taxes municipales. L'explosion du prix des fermes dans les registres fonciers des municipalités ferait également en sorte que les agriculteurs perdraient d'une main ce qu'ils gagnent de l'autre, le programme de remboursement de taxes drainant une partie de plus en plus importante du budget global du ministère de l'Agriculture. D'autres programmes de soutien en souffriraient.

«Le projet n'est pas complètement compromis mais c'est clair qu'il y a moins d'agriculteurs qui ouvrent leurs terres à une chasse au dindon. Il est dommage que les chasseurs soient pris en otage et coincés dans un engrenage sur lequel ils n'ont aucun contrôle», déplore le directeur général de la Fédération québécoise de la faune, Alain Cossette, qui ne fondait pas beaucoup d'espoir sur la tentative de rapprochement devant se dérouler hier soir.

Pour le moment, l'impact de ces moyens de pression est plutôt limité. La chasse au dindon sauvage pique plus la curiosité qu'elle ne provoque de passion au Québec. Mais s'il fallait que l'épreuve de force avec le gouvernement perdure,

si les différends persistaient jusqu'à l'automne prochain, le boycott pénalisant les chasseurs s'élargirait-il à d'autres espèces et à d'autres régions, dont la nôtre ?

Bien sûr, nombre d'agriculteurs de l'Estrie retirent des revenus directs de la location de terrains à des chasseurs d'original et de chevreuil et il n'est pas certain que tous seraient prêts à les sacrifier dans un esprit de solidarité. C'est vrai que les producteurs se plaignent des ravages que les cerfs et les oies sauvages causent à leur champ ont besoin d'un certain prélèvement des chasseurs pour le contrôle des populations.

Mais si 10, 20 ou 50 % des propriétaires de terres agricoles décidaient d'imposer la ligne dure aux chasseurs en guise de représailles et pour accentuer la pression sur Québec, des milliers de chasseurs de la région trouveraient l'automne particulièrement long.

Une belle commande à passer à l'un de nos députés estriens, Yvon Vallières, nouvellement chargé de l'Agriculture: de grâce, monsieur le ministre, sauvez notre saison de chasse. Il reste encore plusieurs mois pour trouver des solutions mais commencez maintenant. La grogne est sérieuse dans nos campagnes. Et les motoneigistes ont trouvé que leur carré de jeu avait passablement rétréci la dernière fois que les agriculteurs ont mis des cadenas dans les pistes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Imacom

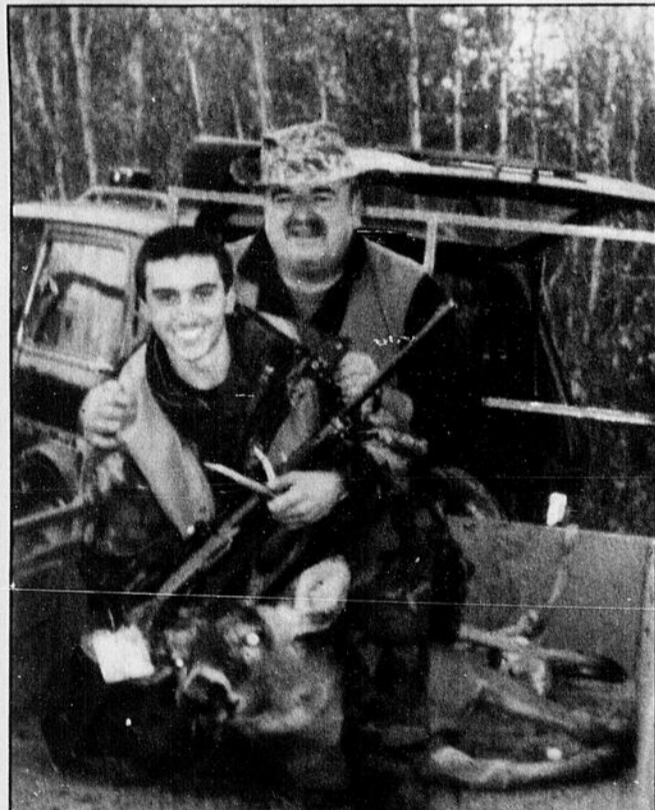
En raison du différend qui l'oppose au gouvernement du Québec à propos des taxes municipales, l'Union des producteurs agricoles suggère à ses membres de boycotter le projet de chasse expérimentale du dindon sauvage en Montérégie. Si ce mouvement de protestation perdure, s'étendra-t-il l'automne prochain à d'autres espèces et à l'Estrie ?



Partagez vos photos et le récit de vos aventures avec les milliers de lecteurs de La Tribune. Qu'il s'agisse d'un exploit, d'un moment inusité ou d'une photographie animalière ayant un cachet particulier, faites-moi parvenir ces souvenirs et un court texte d'accompagnement avec vos coordonnées personnelles à :

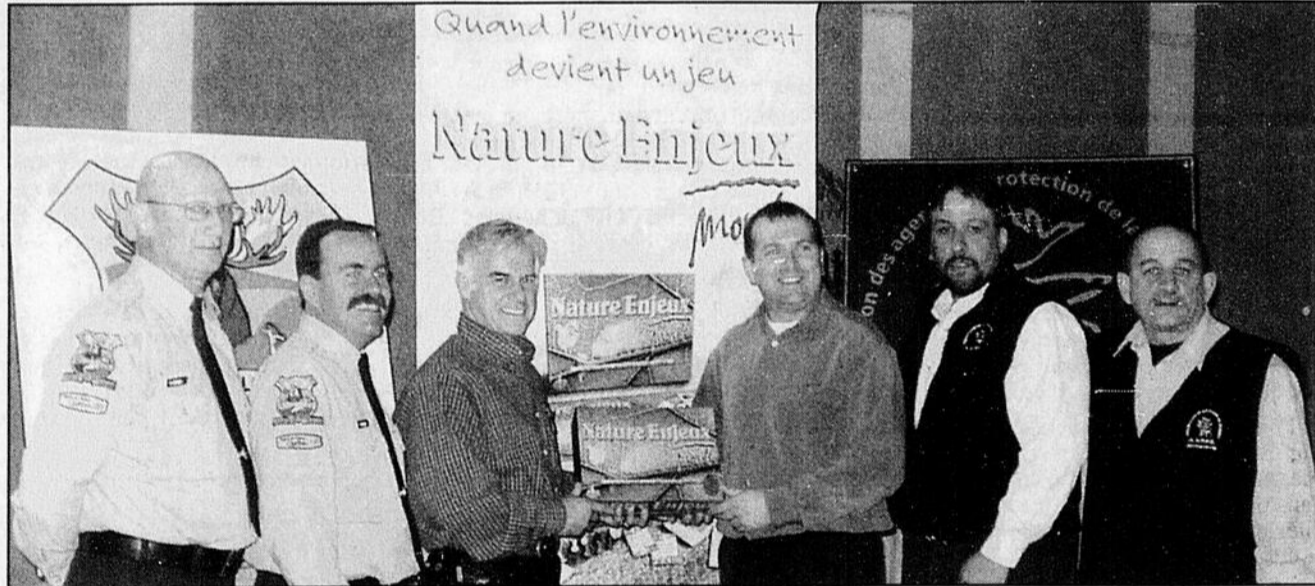
luc.larochelle@latribune.qc.ca
ou par la poste au 1950, rue Roy, Sherbrooke J1K 2X8

Souvenirs de vos aventures



Kevin! Kevin!

À sa première saison, Kevin Godbout, de Sherbrooke, s'est imposé comme chasseur de trophée. Agé de seulement 14 ans, il a récolté ce beau gros neuf pointes de 220 livres lors de son premier matin de chasse. Son oncle, Denis Godbout, avait de quoi être fier de sa recrue.



Deuxième édition du jeu Nature-Enjeux

Les agents de protection de la faune de l'Estrie ont participé activement à l'élaboration de la 2e édition du jeu Nature-Enjeux. Lors de la conférence de presse tenue la semaine dernière, les agents Mario Bérubé et Guy Perron (à gauche) ainsi que Sylvain Milette et Michel Morin (à droite) ont félicité le chroniqueur de plein air Marcel Bouchard et l'un des concepteurs, Michel Fournier, pour ce produit amélioré que de jeunes élèves de Sherbrooke ont pu expérimenter.

Balles de 22 Remington Thunderbolt
boîte de 500

22 THUNDERBOLT
22 Long Rifle

12.99\$
Rég.: 19,99 \$

Ensemble **canne + moulinet pour pêche hiver**
Cherrywood
ultra sensible

19.99\$
Rég.: 29,99 \$

Les spécialistes de chasse et pêche en Estrie

PRO PAC 1435, rue King Est, Fleurimont 563-9676

Venez voir le tout nouveau

HONDA 500

Meilleurs prix garantis

L'Ami Denis

LENNOXVILLE

2, rue Queen, Lennoxville
565-1376

- Moteur puissant
- Complètement automatique

Et de une pour les Cantonniers



Jean-Guy Rancourt
MAGOG

Les Cantonniers de Magog attendaient les Élites de Jonquière de pied ferme pour la première joute de leur demi-finale quatre de sept de division de la Ligue midget AAA du Québec.

Inspirés par le trio de Mathieu Perreault (2-3), Benoît Corriveau (2-2) et Alexandre Labonté (2-2) qui a amassé 13 points, les Magogois ont infligé un revers de 9-2 aux Jonquérois. Ces derniers, après un départ hésitant au cours duquel ils ont concédé les deux premiers buts de la partie aux Cantonniers, avaient pourtant clairement montré leurs bonnes intentions en déjouant Kevin Maletto à deux reprises avant de retraiter au vestiaire.

C'est à la reprise du jeu à la deuxième période que Mathieu Perreault est entré en scène avec deux buts pour redonner une priorité de deux buts à la formation locale. Le champion pointeur de la ligue, qui n'en finit plus d'inventer des façons de faire bouger les cordages du filet adverse, a inscrit ce qui devait devenir le but gagnant agenouillé sur la glace après qu'on l'eut fait trébucher. Du Perreault tout craché!

Toutefois, le but qui a brisé les reins des visiteurs est celui de Marc-André Laroche dans la dernière minute de jeu du second tiers alors que les Cantonniers jouaient à court d'un homme. Un but que Marc-André Sauvé, portier des Élites, aimerait bien revoir, lui qui a fait un cadeau à Laroche.

Au troisième engagement, les Élites avaient de toute évidence plié bagage et les Cantonniers en ont profité pour ajouter quatre buts dans les sept dernières minutes de jeu. Dave Nolin et Vincent Bibeau ont ajouté chacun un but pour les gagnants.

La fatigue

Dans le vestiaire des gagnants, on s'entendait pour dire que les Élites avaient laissé de l'énergie dans leur série précédente pour ce match initial. «Il n'y a pas un écart de sept buts entre nos deux clubs. Jonquière va revenir très fort jeudi, leur objectif étant d'arracher au moins une victoire ici à Magog», a confié Mathieu Perreault qui a ensuite parlé de la tenue de son trio.

«On se repérait partout sur la glace. Quant à moi, j'étais surtout content de mes deux buts parce qu'il ne fallait pas laisser Jonquière enfler un troisième but de suite, ce qui leur aurait procuré une bonne dose de confiance. Nos troisième et quatrième buts les ont plutôt refroidis.»

Pour sa part, l'entraîneur Martin Bernard voulait déjà tourner la page sur



À son premier match des présentes séries, le champion compteur de la Ligue midget AAA, Mathieu Perreault, des Cantonniers de Magog, a terminé le match avec un dossier de deux buts et trois passes. Il déjoue ici le gardien des Élites de Jonquière, Marc-André Sauvé, sous le regard impuissant du défenseur d'origine sherbrookoise Carl Chamberland.

ce premier triomphe des siens. «Nous avons affronté une équipe fatiguée et ce sera une autre histoire jeudi alors qu'ils n'auront pas besoin de voyager et qu'ils pourront passer une bonne nuit à Magog. Tout ce qu'il y a d'acquis, c'est que nous

menons 1-0. Quand la rondelle sera mise au jeu pour la deuxième partie, le cadran indiquera un score de 0-0. Tout sera à recommencer», a noté Bernard, qui redoutait quelque peu la longue inactivité des siens en première période.

«On manquait de synchronisme dans notre zone, résultat de notre inactivité en première ronde, mais nous avons réussi à limiter les dégâts. Demain (ce soir) il faudra faire mieux pendant 60 minutes, pas une de moins», a fait valoir Bernard.



On change d'air!

La chronique plein air avec Sonia Bolduc

Fontaine et relâche de Jouvence

«C'est trop injuste», ne cessait de répéter Calimero... La semaine prochaine, alors que la majorité d'entre vous profiteront de la relâche mi-hivernale, mi-printanière, je me transformerai en petit Calimero, arborant piteusement ma moue boudeuse et mon chapeau en coquille d'oeuf.

Si j'étais en relâche? J'irais jouer dehors. Je ferais l'essai des skis de fond sans fartage que mon collègue s'est dénichés à la boutique Le Coureur, je sortirais des sentiers battus pour vraiment tester les raquettes TSL qui patientent sur le pas de la porte, je ferais affûter mes patins et je déroulerais mon *crazy carpet*. Et puis, je retomberais en enfance...

Ça remonte à une trentaine d'années, ce petit séjour à Jouvence qui avait pimenté un de mes étés. Je me rappelais vaguement le lac, les canots, la piste d'hébertisme et les activités qui s'enchaînaient.

Puis il y a quelques années, le temps d'une noce familiale, j'ai renoué avec une partie de ce petit coin d'Orford, transformé il y a sept ans en Centre de villégiature. Belle auberge, bonne bouffe, joyeuse ambiance.

En hiver comme en été, pas besoin de rouler 400 milles pour s'offrir des vacances en famille, entre amis ou en tête à tête. On l'oublie trop souvent, mais à l'ombre de la montagne, à l'extrémité du lac Stukely, Jouvence a beaucoup à offrir.

Sur les berges du lac bien gelé et enneigé, en début de semaine, des rires s'échappaient d'un quin-zee de luxe qui venait d'être construit par une douzaine d'adolescentes qui s'y étaient toutes réfugiées comme dans les Beetle des années 70. Plus loin, un autre groupe de jeunes s'échangeaient le ballon au-dessus du filet de volley-ball, et plus loin encore, on jouait au ballon-balai sur une glace, au hockey sur l'autre.

Dans cet espace blanc de Jouvence, on brûle de l'énergie en groupe. Les activités scolaires à Jouvence n'ont jamais cessé et

les jeunes qui en profitent le font toujours avec autant d'enthousiasme. Mais ils ne sont plus seuls...

En famille

Jouvence en famille, c'est comme des vacances au Club Med, hébergement, repas, garderie, animation, activités, équipement et neige inclus. Cette année, la relâche sera sucrée, ont décrété les animateurs qui offrent jour après jour des activités encadrées auxquelles les vacanciers ont le loisir d'adhérer ou non.

Vous avez envie de partir en randonnée ou de reproduire un affrontement

Canadiens-Nordiques avec les autres vacanciers? Grand bien vous fasse. Vous préférez retourner sommeiller ou partir seul sur vos skis après avoir casé les enfants à la garderie (0-2 ans) ou dans une activité animée? Sentez-vous bien à l'aise. La prise en charge est facultative, mais toujours disponible, tout comme l'équipement de ski, de raquettes et des autres activités offertes sur place.

En tête à tête

Pas d'enfant dans le décor pour cette relâche? Ce n'est pas une raison pour se priver d'un moment intime parsemé d'un brin de plein air. La petite auberge de

Jouvence dispose de 25 chambres, d'un spa, d'un sauna, de quelques spectacles et d'une tranquillité dont vous pourrez jouir à votre guise.

Vous voulez bouger un tantinet entre deux déclarations d'amour? Pourquoi pas une séance de yoga en matinée, un peu de ski de fond après le dîner? Et un souper tout ce qu'il y a de plus gastronomique avant de profiter du clair de lune, ça vous dit?

Un tripe de gang

Besoin de resserrer des liens ou simplement envie de quelques jours avec vos

meilleurs amis? Mon coup de coeur va au Hors-Piste, un immense chalet-refuge où l'on voudrait passer le reste de ses jours, aux abords du lac Stukely.

Dissimulé dans les bois à un kilomètre du Centre de villégiature, le Hors-Piste est plus grand que nature. Cuisine commune et chaleureuse agora, poêle à bois, eau courante, douches et toilettes au compost, votre première activité consistera sans contredit à choisir votre lit en courant dans les dédales de ce château de bois.

Au surplus, site de feu extérieur, pente de glisse sur tubes, sentiers de randonnée, de ski de fond et de raquettes, et quelques pelles si vous voulez vous déblayer un rond de glace sur le lac...

Et moi, je travaille. C'est trop injuste.

Mais une fois la relâche passée, il me restera encore toute l'année... Ça, c'est plus juste.

Pour votre curiosité

C'est où Jouvence? Allez-y par la 220, à l'extrémité du parc et vous tomberez sur le chemin Jouvence...

L'option famille inclut hébergement, repas, animation et équipement pour 101\$/adulte et 49\$/enfant par jour...

On peut loger jusqu'à 220 personnes au centre de villégiature de Jouvence, que ce soit en chalet, en pavillon ou en auberge, et on a pensé aux familles monoparentales, comme aux familles reconstituées et aux modèles plus classiques...

La Petite Auberge compte par ailleurs 25 chambres, le spa, le sauna et PAS de télé. Pour 127\$/adulte par jour, vous avez droit à votre hébergement, trois repas par jour, de l'animation, de l'équipement plein air et une pléiade d'activités...

Vous devez regrouper au moins 15 copains pour pouvoir réserver le Hors-Piste et on ne peut y coucher plus que 30. (Quand je dis on, c'est que vous pouvez m'inviter, bien sûr!) Calculez 144\$/adulte (90\$/12-17ans et 70\$/5-11ans) par jour pour l'hébergement, les repas, le guide accompagnateur et l'équipement. Le plaisir, les taxes et le service sont en sus...

Pour infos ou réservations, on appelle au 1-800-567-3134 ou on visite le www.jouvence.com



La Tribune, Sonia Bolduc

Pour un séjour entre amis, en grosse famille ou entre collègues, le chalet Hors-Piste de Jouvence représente un endroit de rencontre idéal où vous voudrez probablement élire domicile pour le reste de vos jours.

Toujours pendant la relâche...

Parce que je suis extrêmement généreuse de nature, je vous propose tout de même deux ou trois petites sorties supplémentaires, selon votre humeur et votre envie de vous balader...

Bon, si vous ne voulez pas aller trop loin, mais que vous avez envie de vivre quelque chose qui sort de l'ordinaire, je vous conseille encore et toujours le petit dodo en tipi au mont Ham. Les enfants vont adorer ça... et vous aussi! Allez voir au www.montham.qc.ca ou appelez au 828-3608...

En cette première fin de semaine de relâche, on aura droit à une pleine lune, et bien sûr, à 10 000 sorties au flambeau, que ce soit au mont Mégantic, à Orford, au parc de la Yamaska ou, plus loin un peu, à Tremblant...

Envie de lacer vos patins afin de vous promener en forêt? L'idée vous paraît saugrenue? Allez voir du côté de la Mauricie, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel plus précisément, où vous pourrez dé-

couvrir le Labyrinthe du Domaine de la forêt perdue. (819) 378-5245...

On parle ici de 10 kilomètres de sentiers glacés qui vous mèneront dans les bois et vous permettront d'observer et de nourrir les cerfs du domaine. Si vous avez de plus petits moutons, vous pourrez louer des traîneaux sur place pour les pousser sur la glace. On parle de 10\$/adulte et de 8\$/enfant pour la journée. Possibilité d'hébergement sur place. Pour infos, visitez le www.domainesdelaforetperdue.com ou appelez le

Toujours partant sur vos patins? L'hiver demeure la meilleure saison pour essayer cette activité sur le canal Rideau, à Ottawa. Belle activité en famille avec une variété de musées qui saura amuser vos jeunes (et vous-même!) si vous prolongez votre séjour ou affrontez quelques intempéries. Celui de la Civilisation et celui de la Technologie ont la cote auprès des enfants... Bonnes vacances!

SOBEY'S PRÉSENTE **SMÅKDOWNS**

EN COLLABORATION AVEC **ROSSIGNOL** **CHOC LIGHT** **McCain**

LE 5 MARS À OWL'S HEAD.
ÉVÈNEMENT DE «RAILS» POUR SKIEURS ET PLANCHISTES.
15 000 \$ EN ARGENT ET EN PRIX.
FINALES SOUS LES LUMIÈRES À 20 H. GAGNANTS 1000 \$ CHACUN.
SMÅKDOWNS PARTY AVEC «DIRTY BLUES BAND» - 21 H 30 À 3 H 00 (18 ANS+).

INFORMATIONS : 1 800 363-3342
WWW.OWLSHEAD.COM

Statistiques

Hockey

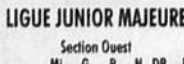


LIGUE NORD-AMÉRICAIN

Équipe	M	G	P	DP	DF	Bp	Bc	Pts
x-Sherbrooke	52	37	12	2	222	155	77	
x-Québec	50	34	11	1	219	150	73	
x-Saint-Hyacinthe	50	31	17	1	212	179	65	
x-Verdun	51	30	18	0	238	203	63	
x-Thérèse-Dundas	50	28	16	2	190	162	62	
x-Sherbrooke	47	28	12	2	172	163	58	
Saint-Hyacinthe	53	20	27	4	180	226	46	
Tris-Rivières	52	19	27	2	157	181	44	
LaSalle	51	14	31	1	177	261	34	

* - se qualifie en vue des séries éliminatoires.
 Note: L'équipe qui perd en prolongation ou en fusillade reçoit un point et le match est inscrit dans les colonnes de DP (défaite en prolongation) ou de DF (défaite en fusillade).
 Vendredi 25 février
 Sherbrooke à Saint-Hyacinthe, 20h00.
 Saint-Hyacinthe à Verdun, 20h00.
 Saint-Georges à Trois-Rivières, 20h00.
 Québec à Thérèse-Dundas, 20h00.

Samedi 26 février
 Lévis à Québec, 19h30.



LIGUE JUNIOR MAJEURE

Équipe	M	G	P	DP	DF	Bp	Bc	Pts
x-Shawinigan	60	29	20	9	2	172	153	69
Gatineau	63	28	27	5	3	193	221	64
Royan-Noranda	59	24	20	10	5	220	208	63
Drummondville	58	23	23	7	5	178	174	58
Val-d'Or	59	23	29	4	3	161	209	53
Yves-Dor	60	18	31	9	2	158	202	47

* - se qualifie en vue des séries éliminatoires.
 Mercredi 23 février
 Châteauguay à Lévis, 19h30.
 Drummondville à Cap-Breton 3 (P), 19h30.
 Québec à Gatineau, 19h30.
 Rimouski à Cap-Breton 1, 19h30.

Jeudi 24 février
 Montréal à Royan-Noranda, 19h30.



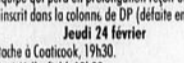
LIGUE JUNIOR AAA

Équipe	M	G	P	DP	DF	Bp	Bc	Pts
x-C. Champlain	46	22	23	0	1	182	161	45
Cootook	47	16	22	4	5	196	197	41
C. Laflèche	46	17	26	1	2	166	227	37
C. Saint-Lawrence	46	16	26	0	3	162	271	17

Jeudi 24 février
 Saint-Eustache à Cootook, 19h30.
 Kahnawake à Valleyfield, 19h30.

Vendredi 25 février
 Saint-Jérôme à C. Champlain, 19h30.
 Saint-Eustache à C. Laflèche, 20h00.
 Valleyfield à Lachapelle, 20h00.

Jeudi 24 février
 Lévis à Plessisville, 20h30.
 Lotbinière à Windsor, 20h30.

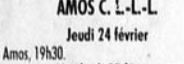


LIGUE MIDGET AAA

Équipe	M	G	P	DP	DF	Bp	Bc	Pts
x-Duhamel	46	22	23	0	1	182	161	45
Cootook	47	16	22	4	5	196	197	41
C. Laflèche	46	17	26	1	2	166	227	37
C. Saint-Lawrence	46	16	26	0	3	162	271	17

Jeudi 24 février
 Saint-Eustache à Cootook, 19h30.
 Kahnawake à Valleyfield, 19h30.

Vendredi 25 février
 Saint-Jérôme à C. Champlain, 19h30.
 Saint-Eustache à C. Laflèche, 20h00.
 Valleyfield à Lachapelle, 20h00.

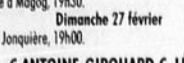


LIGUE MIDGET AAA

Équipe	M	G	P	DP	DF	Bp	Bc	Pts
x-Duhamel	46	22	23	0	1	182	161	45
Cootook	47	16	22	4	5	196	197	41
C. Laflèche	46	17	26	1	2	166	227	37
C. Saint-Lawrence	46	16	26	0	3	162	271	17

Jeudi 24 février
 Saint-Eustache à Cootook, 19h30.
 Kahnawake à Valleyfield, 19h30.

Vendredi 25 février
 Saint-Jérôme à C. Champlain, 19h30.
 Saint-Eustache à C. Laflèche, 20h00.
 Valleyfield à Lachapelle, 20h00.



LIGUE MIDGET AAA

Équipe	M	G	P	DP	DF	Bp	Bc	Pts
x-Duhamel	46	22	23	0	1	182	161	45
Cootook	47	16	22	4	5	196	197	41
C. Laflèche	46	17	26	1	2	166	227	37
C. Saint-Lawrence	46	16	26	0	3	162	271	17

Jeudi 24 février
 Saint-Eustache à Cootook, 19h30.
 Kahnawake à Valleyfield, 19h30.

Vendredi 25 février
 Saint-Jérôme à C. Champlain, 19h30.
 Saint-Eustache à C. Laflèche, 20h00.
 Valleyfield à Lachapelle, 20h00.

Basket-ball

NBA

ASSOCIATION NATIONALE

Équipe	V	D	Moy	Diff
Boston	27	27	500	
Philadelphie	26	27	491	1/2
New Jersey	23	32	418	4 1/2
Toronto	22	32	407	5
New York	21	33	389	6

ASSOCIATION DE L'EST

Équipe	V	D	Moy	Diff
Miami	40	16	714	
Washington	31	22	585	7 1/2
Orlando	28	25	528	10 1/2
Charlotte	11	40	216	28 1/2
Atlanta	10	42	192	28

ASSOCIATION DE L'OUEST

Équipe	V	D	Moy	Diff
San Antonio	41	12	774	
Dallas	35	16	686	5
Houston	32	22	593	9 1/2
Memphis	24	26	556	11 1/2
La Nouvelle-Orléans	11	43	294	30 1/2

ASSOCIATION DE L'EST

Équipe	V	D	Moy	Diff
Seattle	37	15	712	
Minnesota	27	27	500	11
Denver	24	29	453	13 1/2
Portland	21	30	412	15 1/2
Utah	17	35	327	20

ASSOCIATION DE L'OUEST

Équipe	V	D	Moy	Diff
Phoenix	41	13	759	
Sacramento	34	20	630	7
L.A. Lakers	27	24	529	12 1/2
L.A. Clippers	23	30	434	17 1/2
Golden State	15	38	283	25 1/2

ASSOCIATION DE L'EST

Équipe	V	D	Moy	Diff
Sacramento 114	Atlanta 94	L.A. Lakers 104	Boston 95	
Indiana 93	Miami 91 (P)	Cleveland 100	Chicago 91	
Washington 93	Memphis 83	Milwaukee 100	New Jersey 81	
Seattle 103	La Nouvelle-Orléans 85	Houston à San Antonio, 21h00.	Dallas à Utah, 21h00.	
Boston à Denver, 21h00.	L.A. Lakers à Portland, 22h00.	Atlanta à Golden State, 22h30.		

ASSOCIATION DE L'OUEST

Équipe	V	D	Moy	Diff
Philadelphie à New York, 19h00.	Sacramento à Dallas, 21h30.	Sacramento à Golden State, 22h30.	Minnesota à L.A. Clippers, 22h30.	

ASSOCIATION DE L'EST

Équipe	V	D	Moy	Diff
San Antonio 41	12	774		
Dallas 35	16	686	5	
Houston 32	22	593	9 1/2	
Memphis 24	26	556	11 1/2	
La Nouvelle-Orléans 11	43	294	30 1/2	

ASSOCIATION DE L'OUEST

Équipe	V	D	Moy	Diff
Seattle 37	15	712		
Minnesota 27	27	500	11	
Denver 24	29	453	13 1/2	
Portland 21	30	412	15 1/2	
Utah 17	35	327	20	

ASSOCIATION DE L'EST

Équipe	V	D	Moy	Diff
Phoenix 41	13	759		
Sacramento 34	20	630	7	
L.A. Lakers 27	24	529	12 1/2	
L.A. Clippers 23	30	434	17 1/2	
Golden State 15	38	283	25 1/2	

Latendresse joue les héros



Jonathan Habashi
 jonathan.habashi@latribune.qc.ca
 DRUMMONDVILLE

Guillaume Latendresse a complété son truc du chapeau en faisant bouger les cordages à 1:39 de la période de prolongation, hier soir au Cap-Breton, et les Voltigeurs ont vaincu les Screaming Eagles par le score de 4-3.

Victime d'une commotion cérébrale le week-end dernier, le grand numéro 22 est passé bien près de regarder le match des gradins, lui qui souffrait toujours de légers maux de tête le matin même du match.

«Le monde du sport est rempli de surprises, mais c'est toujours spécial d'être témoin de quelque chose comme ça», a lancé Dominic Ricard après la victoire, qui permet aux siens de

s'approcher à cinq points du 10e rang détenu par les Néo-Écossais, avec trois parties en mains. Guillaume a joué son meilleur match de la saison, distribuant plusieurs mises en échec et marquant le but égalisateur en troisième période.

Pour les Drummondvillois, il s'agit d'une première victoire dans les Maritimes en un peu plus de trois ans. «La dernière fois qu'on a gagné là-bas, André Vincent en était à son année recrue, a confirmé Ricard. Pour les Demers, Melanson et Joannis, ça fait du bien de gagner un match ici.»

«Le plus intéressant, c'est que nous avons tiré de l'arrière durant toute la partie, a continué l'instructeur de 30 ans. C'est le fun de partir un voyage de cette façon, d'autant plus qu'on sait que ce ne sera pas facile à Halifax, vendredi (demain).»

Kéven Gagné a été l'autre marqueur des Rouges, qui ont été dominés 28-22 au chapitre des tirs. Près de deux mois après son arrivée, le cerbere Philippe Roberge a quant à lui remporté sa toute première victoire dans son nouvel

uniforme.

Desbiens suspendu

Avant la partie, le préfet de discipline de la LHJMQ, Maurice Filion, a imposé une suspension de quatre matches à Guillaume Desbiens des Huskies, suite au geste qu'il a commis vendredi contre les Voltigeurs.

On se rappellera que Desbiens avait asséné un violent coup de coude à la tête de Guillaume Latendresse. Maurice Filion a pris cette décision après avoir visionné la vidéocassette de la partie et pris connaissance du rapport du médecin.

Record en vue

Notons en terminant qu'avec quatre matches à disputer au Centre Marcel-Dionne d'ici la fin du calendrier régulier, il ne manque que 6 188 spectateurs aux Voltigeurs afin de franchir le record de 66 571 établi en 1983-84.

Blouin choisit les Cougars



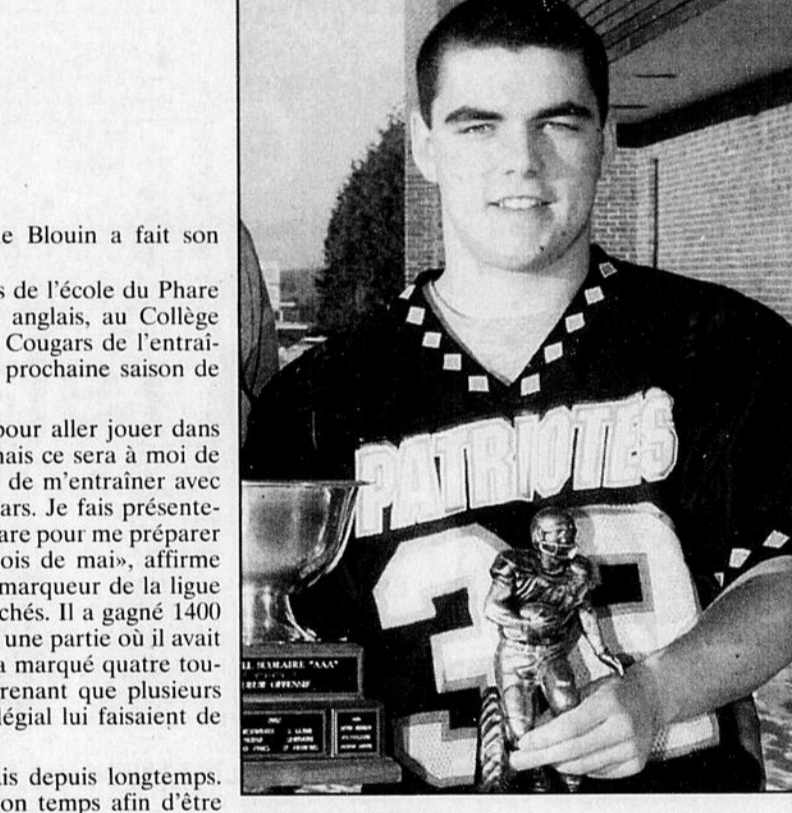
Jean-Paul Ricard
 jean-paul.ricard@latribune.qc.ca
 SHERBROOKE

Le jeune Sherbrookois Guillaume Blouin a fait son choix. Le demi-offensif des Patriotes de l'école du Phare a choisi de poursuivre ses études en anglais, au Collège Champlain, afin de s'aligner pour les Cougars de l'entraîneur Sébastien Brière au cours de la prochaine saison de football.

«Je sais que la marche est haute pour aller jouer dans la Ligue de football collégial AAA, mais ce sera à moi de m'adapter. Je n'ai pas encore le droit de m'entraîner avec les Cougars. Il faut attendre le 1er mars. Je fais présentement de la musculation à l'école du Phare pour me préparer en vue du camp de printemps, au mois de mai», affirme le jeune athlète qui a été le meilleur marqueur de la ligue de football juvénile AAA avec 15 touches. Il a gagné 1400 verges de terrain en sept matches, dont une partie où il avait gagné 300 verges. À deux reprises, il a marqué quatre touches dans un même match. Pas surprenant que plusieurs entraîneurs d'équipes de football collégial lui fassaient de beaux yeux.

«Le Collège Champlain, j'y pensais depuis longtemps. C'est juste que je voulais prendre mon temps afin d'être certain de mon choix. Je suis maintenant certain d'avoir fait le bon choix. Je n'en ai pas parlé beaucoup dans mon entourage. C'est surtout mon père qui a été mon confident, parce qu'il a été un joueur de football lui aussi et il comprenait la situation», précise Guillaume.

Questionné à savoir si Sébastien Brière lui avait fait savoir sa satisfaction, Guillaume a répondu bien honnêtement. «Je ne sais pas s'il est heureux de mon choix... Il ne me l'a pas dit».



Guillaume Blouin

«J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier Roger Bouchard, Maxime Cloutier et tous les entraîneurs de l'école du Phare avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler. Non seulement ils m'ont appris à jouer au football, ils m'ont appris à aimer le football», ajoute Guillaume qui avait réservé la primeur pour le journaliste de La Tribune, quand est venu le temps de faire part de sa décision.

Les souvenirs de Jean Béliveau ont rapporté près de 1 000 000 \$

Bill Beacon (PC) MONTRÉAL

Une poussée de dernière heure a permis d'amasser près de 1 million \$ pour les souvenirs que Jean Béliveau a mis aux enchères le 24 janvier dernier.

La vente de 195 articles appartenant à l'ancien capitaine du Canadien a pris fin à 6 heures, mercredi matin. Elle a permis d'amasser quelque 800 000 \$ US, soit un peu moins que 1 million \$ CDN.

«C'est incroyable», a dit Marc Juteau, président de Classic Collectibles, la société responsable de la vente.

Béliveau, âgé de 73 ans, avait dit espérer recueillir 400 000 \$. Même Juteau, qui prévoyait atteindre les 500 000 \$, s'est dit surpris.

«On ne s'attendait pas à recueillir autant d'argent, mais je suppose que même Jean Béliveau n'a pas de bagues en quantité industrielle.»

Mardi après-midi, les mises étaient de 300 000 \$ US. Mais ce montant a presque triplé au cours des dernières heures, les amateurs s'arrachant bagues de championnat, chandails, trophées et autres objets personnels appartenant au plus grand capitaine de l'histoire du Canadien qui a pris sa retraite en 1971 après une carrière de 20 ans dans la Ligue nationale. «Les enchères montent toujours dans les dernières minutes, a expliqué Juteau. Tout le monde sait qu'on ne peut enlever un objet avant la fin des enchères.»

«Ils attendent les deux dernières heures pour miser.»

Juteau a indiqué que les acheteurs sont majoritairement du Québec. Ils incluent Patrick Roy, l'ancien gardien du Canadien et de l'Avalanche du Colorado. Roy s'est porté acquéreur de souvenirs datant de l'époque de Béliveau chez les As de Québec.

Le Canadien a également acheté des objets. L'objet le plus convoité a été la bague de la coupe Stan-

ley de 1959 qui a été adjugée pour 69 045,40 \$. Le chandail no 4 de 1967 a été enlevé pour 42 900 \$.

Des bagues de Béliveau alors qu'il était vice-président ont également été populaires. La bague de 1986 a été vendue 28 531 \$, et celle de 1993, 27 086 \$.

Quelqu'un a payé 27 964 \$ pour le trophée Conn Smythe que Béliveau a remporté en 1965 à titre de joueur par excellence des séries.

La rondelle de son premier but en 1950-1951 a été acquise pour 17 908 \$. Des bâtons de golf et un sac ont été vendus 1 167 \$.

L'objet le moins cher a été une plaque du quotidien La Presse payée 242,88 \$.

Béliveau a marqué 507 buts et remporté 10 coupes Stanley dans l'uniforme du Tricolore.

Béliveau, qui est en rémission d'un cancer de la gorge diagnostiqué il y a cinq

264 ESCORTES
DOUCE EXTASE
PLUSIEURS JOLIES HÔTESSES
NOUVELLES et DÉBUTANTES
Angie 18 ans, charmante, 36D
Mélodie 20 ans, très jolie, 36C
RÉGULIÈRES et EXCLUSIVES:
Crystal 20 ans, collante, 36C
Valérie 24 ans, douce, 34D
Jenny 25 ans, salvadorienne 36D
Eve 26 ans, professionnelle 34D
Marianne 20 ans, charmante 36D
Marie-Claude 28 ans, classique
Sophie 19 ans, Nathalie 26 ans
et plusieurs autres hôtesSES
pour vos messes.
DUO-COUPLE-SHOW
HOMME POUR HOMME
SERVICE DISCRET et RAPIDE.
823-7432
Engagements 18 ans et plus, 24/24
1-819-829-3017
DISCRETION
Nouvelles hôtesSES
Séduisantes, tendres,
chaleureuses
18 ans et +
Engageons
829-3017
NATACHA, conversation
Tél.: 564-1057.
SARAH, FEMME MATURE
blonde, Tél.: 560-2571
TÉLÉPHONE
ROSE
Vous pouvez choisir parmi
des centaines de filles.
1-900-643-8000
1.95\$/minute, 18 ans et plus
Payez par carte de crédit.
1-800-711-2525 (0.89¢/min.)

266 MASSAGES
10H A.M. À 11 P.M.
La très séduisante Nathalie
vous reçoit avec ses amies.
TEL: 580-2777.
10 h à 19 h
AMOUREUX D'UN BON MAS-
SAGE D'OÙ OU MUSCULAIRE
CHRISTINE - 565-2062
AHI MASSAGE, REIKI
Ton amie Janie B. t.d. 820-2835
★ BONJOURI JE M'APPELLE SHANA ★
belle et sensuelle avec des allu-
sions glycées. Venez me voir
plaisir sera au menu. Vola.
819-560-1601, 450-672-5394
FORFAIT SPA ET TABLE venez
voir Mia en toute confidentialité.
Fermé le lundi. 819-679-0666.
LUCIE VOUS REÇOIT
grasselette. Tél.: 565-7511
★ MARLOU ★
vous reçoit en toute discrétion.
Massages chaleureux. 562-3157
MASSAGE CALIFORNIEN
relaxation ALFO. 569-7482
MASSAGE et REFLEXOLOGIE
De 16 h à 22 h, lundi au vend.
Les fins semaines de 10 h à
22 h GILLES au 569-2472
★ MEGAN ★
vous reçoit et se déplace pour
massages sensuels. 578-9732
OSE TE DONNER
une heure de temps. Vue sur
l'eau. Liane 573-5297
PRENDS LE TEMPS
de te faire plaisir.
Massager 532-2822
RESSENTEZ UN MEUX-ÊTRE
Massages japonais, anti-stress
Du lundi au vendredi. 348-0713
SPÉCIAL - MASSAGE
Marie-Josée. 569-3529
VALÉRIE vous reçoit
confort et discrétion, de 11 h à
19 h. Tél.: 345-2492.

306 ESTHÉTIQUE
COIFFURE
★ LOCAL TOUT ÉQUIPÉ ★
pour coiffeuse autonome avec
clientèle. TECHNICIENNE en pose
d'ongles autonome avec clientèle.
Tél.: 566-2020, 565-9337.
308 GARDERIES
GARDIENNAGE
★ 24 HEURES ★
Garderie privée. Les Châtaignes, regard
équilibrés, jeux éducatifs, 2 places dis-
ponibles. Milany 348-1503 Rox F.
316 DÉMÉNAGEMENT
TRANSPORT
★ AU DÉMÉNAGEMENT SECUR ★
SPECIAL D'UNIVER.
Réservé-St. Tél.: 822-2440
320 SERVICES
DIVERS
CLINIQUE DE TATOUAGE ET
BODY PIERCING PROFES-
SIONNELLE. Pour une oeuvre
discrète ou encore teintée d'ex-
travagance, consultez nos ar-
tistes. Tél.: 829-9111.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
spécialisé en toitures, bardoux
et lots, plâs, aluminium et gout-
tières. 878-3841, 574-0754
★ FALLITE, MAUVAIS CRÉDIT ★
Prêt de 500\$ remboursable à la sem.
Emploi requis. 450-778-5558
336 OCCASION
D'AFFAIRES
POUR INVESTISSEUR
Investissement minimum de
200 000\$, rendement de plus de
30% moins d'un an, 570-7787.
PRÊTS ET SUBVENTIONS DES
gouvernements pour votre
petite entreprise existante ou
nouvelle. 1-800-417-2882
338 COMPTABILITÉ
IMPÔTS
2005 MARIO IMPÔT RAPIDE
Dédutions maximales,
transfert électronique (TED), fait
chez-vous ou chez-moi, prix
compétitifs. 340-1387.
★ IMPÔT ★
tu ou à votre domicile. 562-2428

348 APPAREILS
ORTHOPEDIQUES
LIT ÉLECTRIQUE avec système
vibro-masseur, à l'état de neuf,
demande 800\$ rég. 864-9190
tasser mess. Cell 673-1781
350 SANTÉ
3 EN 1 - CESSÉ-DE FUMER
AU LASER, anti-stress et con-
trôle de poids. 829-0820
352 SOINS THÉRAPEUTIQUES
MASSOTHÉRAPIE
AHI L'OSIS EN PLEINE VILLE!
Bronzage et/ou massage. Une
vraie détente par spécialités.
RESSENTEZ LA DIFFÉRENCE!
829-2197
ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE
Les bienfaits du massage profes-
sionnel. Tél.: 562-0444;
346-8383
MASSOTHÉRAPIE
reflexologie, aromathérapie, pour
toute la famille. Tél.: 868-2482

Livraison
LaTribune
à votre porte
tôt le matin
564-5466
1-800-567-6955
(zone Interurbaine)

ENCAN À COMMISSION
TOUS LES JEUDIS
à 18 h 30
AU DOMAINE JOLY INC.
2405, CHEMIN LEMIRE,
FLEURIMONT
562-6492
ENCANTEUR
Jean-Marc Denault
843-2312-571-1170
Apportez la marchandise à
vendre le jour de l'encan

ATTENTION
ENCAN TOUS LES
VENDREDIS SOIRS
à 18 h 30
AU CLUB ARAMIS
DE MAGOG
464, ch. du Rousseau Rouge,
FLEURIMONT
ARTICLES DE TOUS GENRES
SERONT VENDUS.
Francis Denault, encanteur
864-6966, 571-1068
Bienvenue à tous!

Avis public
CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT
NO 221 AU SCHEMA
D'AMENAGEMENT DE LA
MUNICIPALITE REGIONALE
DE COMTE DE LA REGION
SHERBROOKE
À toutes les personnes habiles à voter du
territoire de la ville de Sherbrooke,
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par
la soussignée, greffière adjointe de la Ville de
Sherbrooke
Que lors d'une séance régulière tenue le 21
février 2005, le conseil municipal de la Ville de
Sherbrooke a adopté le règlement no 221
ayant pour objet de modifier le règlement no
3502 de lotissement adopté par l'ancienne
Ville de Sherbrooke afin de ne pas exiger de
superficie minimale de terrain dans la
nouvelle zone HK55 qui sera créée à même
une partie de l'actuelle zone HF15 par le
règlement de zonage no 220;

Que lors d'une séance régulière tenue le 21
février 2005, le conseil municipal de la Ville de
Sherbrooke a adopté le règlement no 221
ayant pour objet de modifier le règlement no
3502 de lotissement adopté par l'ancienne
Ville de Sherbrooke afin de ne pas exiger de
superficie minimale de terrain dans la
nouvelle zone HK55 qui sera créée à même
une partie de l'actuelle zone HF15 par le
règlement de zonage no 220;

Que le règlement no 221 peut être consulté
au bureau du greffier, situé au 191, rue du
Palais, à Sherbrooke, pendant les heures
ordinaires de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 16 h 30.
DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU
SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE
LA REGION SHERBROOKE
Conformément à l'article 48 du décret no 850-
2001 du gouvernement du Québec et à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, toute personne habile à voter
peut demander par écrit à la Commission
municipale du Québec son avis sur la
conformité du règlement no 221 au schéma
d'aménagement de la Municipalité régionale
de comté de la région sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

Avis public
CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT
NO 222 AU SCHEMA
D'AMENAGEMENT DE LA
MUNICIPALITE REGIONALE
DE COMTE DE LA REGION
SHERBROOKE
À toutes les personnes habiles à voter du
territoire de la ville de Sherbrooke,
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par
la soussignée, greffière adjointe de la Ville de
Sherbrooke
Que lors d'une séance régulière tenue le 21
février 2005, le conseil municipal de la Ville de
Sherbrooke a adopté le règlement no 222
ayant pour objet de modifier le règlement no
3501 de zonage adopté par l'ancienne Ville de
Sherbrooke afin :
- de créer la zone publique P120 à même la
zone d'aménagement différencié ZAD2 et à
même une partie de la zone publique P27;
- de limiter les usages autorisés dans la
nouvelle zone P120 aux usages suivants :
1) les usages publics institutionnels suivants :
édifice public, garage de stationnement,
parc, zone d'aménagement naturel, piste
cyclable, de randonnée pédestre et de ski de
fond, place publique, terrain de
stationnement public;
2) les usages commerciaux suivants : un
marché public, les commerces reliés à
l'alimentation, un restaurant, une gare
touristique, les activités artisanales, les
services personnels, les banques et caisses,
un fleuriste; pourvu que ces usages
commerciaux soient implantés au rez-de-
chaussée;
3) les usages commerciaux suivants : un
bureau, les services professionnels et
d'affaires; pourvu que ces usages
commerciaux soient implantés aux étages
supérieurs au rez-de-chaussée;
4) les commerces de classe 8 dits
d'hébergement tels auberge, hôtel et motel;
5) les usages résidentiels, pourvu qu'ils soient
implantés aux étages supérieurs au rez-de-
chaussée;
- de permettre, dans la nouvelle zone P120,
une hauteur maximale de bâtiment
équivalent à huit étages;
- de permettre, dans la zone P120, la
réduction de 50 % sur le nombre de cases
de stationnement requises pourvu qu'un
certain pourcentage des espaces de
stationnement soit aménagé en souterrain;

Que le règlement no 222 peut être consulté au
bureau du greffier, situé au 191, rue du Palais,
à Sherbrooke, pendant les heures ordinaires
de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30
à 16 h 30.
DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU
SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE
LA REGION SHERBROOKE
Conformément à l'article 48 du décret no 850-
2001 du gouvernement du Québec et à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, toute personne habile à voter
peut demander par écrit à la Commission
municipale du Québec son avis sur la
conformité du règlement no 222 au schéma
d'aménagement de la Municipalité régionale
de comté de la région sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES -
SOUMISSIONS - ENCANS

Avis public
CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 217
AU SCHEMA D'AMENAGEMENT
DE LA MUNICIPALITE REGIONALE
DE COMTE DE LA REGION SHERBROOKE
À toutes les personnes habiles à voter du
territoire de la ville de Sherbrooke,
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par
la soussignée, greffière adjointe de la Ville de
Sherbrooke
Que lors d'une séance régulière tenue le 21
février 2005, le conseil municipal de la Ville de
Sherbrooke a adopté le règlement no 217
ayant pour objet de modifier le règlement no
533 de lotissement adopté par l'ancienne Ville
de Fleurimont afin :
- d'établir les dimensions minimales des lots
situés dans les nouvelles zones Raag-1,
Raag-2 et Raag-3 qui seront créées à même
une partie de l'actuelle zone Rh-5 par le
règlement de zonage no 213;
- d'annexer au règlement de lotissement le
plan-projet de lotissement - plan concept
numéro F040290001N003 visant les
nouvelles zones Raag-1, Raag-2 et Raag-3,
daté du 20 octobre 2004;
Que le règlement no 217 peut être consulté au
bureau du greffier, situé au 191, rue du Palais,
à Sherbrooke, pendant les heures ordinaires
de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13
h 30 à 16 h 30.

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ
AU SCHEMA D'AMENAGEMENT
DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA REGION SHERBROOKE
Conformément à l'article 48 du décret no 850-
2001 du gouvernement du Québec et à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, toute personne habile à voter
peut demander par écrit à la Commission
municipale du Québec son avis sur la
conformité du règlement no 217 au schéma
d'aménagement de la Municipalité régionale
de comté de la région sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

Avis public
CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT
NO 220 AU SCHEMA
D'AMENAGEMENT DE LA
MUNICIPALITE REGIONALE
DE COMTE DE LA REGION
SHERBROOKE
À toutes les personnes habiles à voter du
territoire de la ville de Sherbrooke,
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par
la soussignée, greffière adjointe de la Ville de
Sherbrooke
Que lors d'une séance régulière tenue le 21
février 2005, le conseil municipal de la Ville de
Sherbrooke a adopté le règlement no 220
ayant pour objet de modifier le règlement no
3501 de zonage adopté par l'ancienne Ville de
Sherbrooke afin :
- de créer la zone résidentielle HK55
à même une partie de la zone HF15 dans le
but d'y autoriser les usages : habitations de
classe 11 (habitations de 18 logements et
plus et maisons de chambres de 45 chambres
et plus) et "garderie d'enfants";
- de préciser que, dans la nouvelle
zone HK55, une chambre destinée à une ou
des personnes âgées se définit comme étant
une unité de logement ne comprenant pas de
cuisinière;
- d'interdire le revêtement extérieur d'enduit
acrylique dans la zone HK55;
- d'exiger, dans la zone HK55, la plantation
d'arbres à grand déploiement devant une
aire de stationnement implantée en
bordure de la rue Saint-François Sud;
- d'établir les normes d'implantation pour la
nouvelle zone HK55;
- de permettre, pour les habitations de 7
logements et plus implantées en bordure
de la rue Saint-François Sud dans la zone
HK55, l'implantation d'une aire de
stationnement dans la marge de recul
avant à certaines conditions;

Que le règlement no 220 peut être consulté au
bureau du greffier, situé au 191, rue du Palais,
à Sherbrooke, pendant les heures ordinaires
de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30
à 16 h 30.
DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU
SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE
LA REGION SHERBROOKE
Conformément à l'article 48 du décret no 850-
2001 du gouvernement du Québec et à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, toute personne habile à voter
peut demander par écrit à la Commission
municipale du Québec son avis sur la
conformité du règlement no 220 au schéma
d'aménagement de la Municipalité régionale
de comté de la région sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la conformité du
règlement au schéma d'aménagement de la
Municipalité régionale de comté de la région
sherbrookoise.

La demande doit être transmise à la
Commission municipale du Québec dans les
quarante-cinq (45) jours qui suivent la
publication du présent avis à l'adresse
suivante :
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Tour 5e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Si la Commission municipale du Québec
reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles
à voter, une demande faite conformément à
l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme à l'égard du règlement, elle doit,
dans les soixante (60) jours qui suivent
l'expiration du délai prévu à cet article,
donner son avis sur la

Nécrologie



COUTURE
Yvan
1953-2005

Accidentellement à St-Honoré de Shenley, le 19 février 2005, est décédé monsieur Yvan Couture, Pdg de Transport Couture et Fils Ltée, à l'âge de 51 ans et 9 mois, époux de feu Céline Grondin et conjoint de Pauline Bourque, demeurant à St-Ephrem. La famille vous accueillera à la:

Résidence Funéraire Robert et Frères
48, route 271 Nord, St-Ephrem
La direction des funérailles a été confiée à la:

Maison Jacques & Frères inc.
565, 13e Avenue,
La Guadeloupe (Québec)
Tél.: 418-459-3534 - Téléc.: 418-459-6570
Courriel: jacquesetfreres@tino.com

Heures de visite: VENDREDI de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h à 10 h 45. Le service religieux sera célébré le samedi 26 février 2005 à 11 h en l'église St-Ephrem et ce à la cimetière paroissial.

Outre sa conjointe, monsieur Couture laisse dans le deuil ses enfants: Vincent (Natacha Colin); Stéphanie (Eric Poulin Gagné); sa belle-fille: Mélanie Drouin (Martin Daoust); sa belle petite-fille: Gabrielle Drouin Rochette; sa mère: Fleurette Hamel; sa belle-mère et son beau-père: Florence Pomerleau et Léopold Turcotte; ses beaux-parents: Jean-Paul Bourque et Laurence Poulin; ses frères et sœurs: Mona (Robert Laférière); Normand (Pierrette Longchamps); Raynald (Monique Roy); Michel (Charlyne Bureau); Yves (Rita Mathieu); Alain (Lise Plante); ses beaux-frères, belles-sœurs Grondin Bertrand (Lisette Roy); Denis (Huguette Fortin); Gaëtan (Diane Champagne); Laurent (Claudette Couture); Jean-Paul (Maryse Lessard); Camil (Claire Couture); Normand (Ginette Pélerin); Jean-Rock (Lynne Beaulieu); ses beaux-frères et belles-sœurs Bourque: Nicole (Sylvain Tétrault); Louison, Yvon, Éva-Rose, Nelson, ainsi que plusieurs cousins, cousines autres parents et amis.

En guise de sympathie des dons à: LA MAISON CATHERINE DE LONGPRÉ, seraient grandement appréciés.



LAFOREST
Lisette (Bérard)
1955-2005

Au CHUS, site Fleurimont, le 22 février 2005, à l'âge de 50 ans, est décédée madame Lisette Bérard Laforest, épouse de Jean-Paul Laforest, demeurant à Sherbrooke. La famille vous accueillera à la:

Résidence Funéraire Steve L. Elkas inc.
601 du Conseil, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 565-1155 - Téléc.: 820-8872
Courriel: stevel.elkas@videotron.ca

Heures de visite: DIMANCHE 27 février 2005 de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h et LUNDI 28 février 2005 de 11 h à 13 h 30. Le service religieux sera célébré, le Lundi 28 février 2005 à 14 h en l'église St-Roch et de là au cimetière St-Roch de Rock Forest. Outre son époux, madame Laforest laisse dans le deuil son père Marcel Bédard (feu Thérèse Bergeron); sa belle-mère Thérèse Carignan (feu Arthur Laforest); ses frères et belles-sœurs Sylvain, Claude (Hélène Paquet), Paul; ses beaux-frères et belles-sœurs Noëlla, Gilles (Diane), Lisette (Michel Moreau), Nicole, Magella, Yvan (Céline Garneau); ses 2 filleules Roxane Laforest et Joanie Bérard ainsi que de nombreux neveux et nièces, oncles et tantes, cousins et cousines, autres parents et amis.

La famille tient à remercier tout le personnel du CHUS Site Fleurimont pour les bons soins prodigués à madame Laforest.



BÉRUBÉ
Réginald

Au C.H.U.S. Hôpital Hôtel-Dieu, le 22 février 2005, est décédé monsieur Réginald Bérubé, à l'âge de 84 ans, époux de Cécile Lamontagne, demeurant à Sherbrooke. Monsieur Bérubé repose aux:

Résidences Funéraires Cass Inc.
50, rue Craig Nord, Cookshire (Québec)
Tél.: 819-564-1750 www.salonscass.ca
Robert Redden, Directeur
Caroline Beaugrand, Directrice

Heures de visite: JEUDI 24 février 2005 de 14 h à 16 h et de 19 h à 21 h. Jour des funérailles de 10 h jusqu'au départ du salon à 10 h 50. Funérailles Vendredi 25 février 2005 à 11 h en l'église St-Camille de Cookshire. Inhumation au cimetière à une date ultérieure.

Outre son épouse, monsieur Bérubé laisse dans le deuil ses enfants Yvon (Noëlla Vallée), Pauline (feu Roland Vallée), Pierrette (feu Maurice Désormeaux), Lise (Anatole Fortin), Jean-Guy, Diane (Michel Hurdle), Marianne (Charlo Rioux) et Ginette (Denis Couinard); ses petits enfants; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs Mariange, Louise, Margo, Mariana, Ghislaine et Marieuse, Wilfrid Lamontagne, Hélène, Émerancien, Jeanne D'Arc. Elle était aussi la sœur et belles-sœurs de feu Juliette, feu Laurentin, feu Thérèse, feu Émilie. Elle laisse dans le deuil plusieurs autres parents et amis.



FRÉCHETTE
Bertrand
1931-2005

Au Centre Marie-Berthe Couture de Granby, le 18 février 2005, est décédé monsieur Bertrand Fréchette, à l'âge de 73 ans, époux de feu Juliette Laliberté, demeurant à Granby. Selon les volontés de monsieur Fréchette, la crémation a eu lieu au:

Crématorium Les Jardins
Funéraires Bessette.
La famille recevra les témoignages de sympathie au salon des:

Jardins funéraires Bessette
997 des Colombes (angle St-Jude N.)
Granby (Québec)
Tél.: 450-777-1171 ou 1-888-730-6666
Téléc.: 450-777-4393
www.familiebessette.com

Affiliée à la C.T.Q.

Heures de visite: VENDREDI, jour des funérailles, de 9 h jusqu'au départ du salon à 10 h 45. Funérailles, vendredi 25 février 2005, à 11 h en l'église St-Benoît de Granby. Inhumation au cimetière de St-Georges de Windsor, à une date ultérieure. Monsieur Fréchette laisse dans le deuil sa mère: Exilda Chabot (feu Henri Fréchette); ses frères et sa sœur: Clément (feu Jacqueline Labronche); Yvon (Mariette Poirier); Julien, Françoise (Germain Archambault); Louis-Paul (Thérèse Thibodeau); Jean-Marc (Isabelle Lemieux); Gérard (Ginette Ratté); Bruno (France Dubois); Jocelyn (feu Lise Guillemette) et sa conjointe (Angèle Fortier); son beau-frère: René Laliberté (Yvette Morin); il laisse également plusieurs neveux, nièces, autres parents et amis.

La famille désire remercier le personnel du Centre Marie-Berthe Couture, pour les bons soins prodigués à monsieur Fréchette.



ROY
Albert

Au C.H.U.S. site Fleurimont, le 20 février 2005, est décédé monsieur Albert Roy, à l'âge de 80 ans, époux de Jeanne-Mance Gosselin, demeurant à Sherbrooke, autrefois de St-Gérard. Monsieur Roy repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
33, rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-9394
Claude Roy, directeur
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: JEUDI de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de midi jusqu'au départ du salon à 13 h. Funérailles, le vendredi 25 février 2005 à 14 h en l'église de St-Gérard. Inhumation au cimetière du même endroit.

Outre son épouse monsieur Roy laisse dans le deuil ses enfants: Denis (Lisette Fortier); Alain (Lise Degré); Michel (Nathalie Vachon); Johanne et Pierre (Paule Turgeon); ses petits-enfants: Robin, Rémi, Bruno, Jean-Daniel, Sébastien, Martin, Thierry, Benjamin, Catherine, Marie-Laurence, Mylène, Annie; ses arrière-petits-enfants; son frère: Rosaire (Jeannette Fontaine); il était le frère de feu Armand (Régine Roussel); feu Marguerite (feu Armand Poulin); feu Florian (Clara Lacroix); feu Benoit (feu Simone Beauregard); feu Monique (feu Napoléon Fortin); feu Samuel (Marie-Paule Lemay); feu Gérard (Rita Gosselin); feu Roger (Liliane Fontaine); ses beaux-frères et belles-sœurs: Yvette (feu Rosaire Cantin); Lucien (Lucille Racine); Gilberte (Maurice Pruneau); Paul-Henri (Yvette Breton); Jean-Réal (Thérèse Gagné); Normand (Monique Hébert); Renaude (Gilles Lescaut); Gilles. Il était le beau-frère de feu Simone (feu Camille Bonin); feu Robert et feu Florence (Réo Brunelle); ainsi que de nombreux neveux, nièces, autres parents et amis.



LAHAIE
Luc, ingénieur
1941-2005

Subitement au Lac Brompton, le 20 février 2005, à l'âge de 63 ans, est décédé monsieur Luc Lahaie, ingénieur à la ville de Laval. Il laisse dans le deuil sa fille: Nathalie (Ghislain Boulay); ses fils: Frédéric (Hélène Boucher); ses petits-enfants adorés: Alexandre, Christophe, Laurie-Anne; sa mère: Germaine Côté, son frère: Jean-Marc, la mère de ses enfants: Marie Carignan et de nombreux amis. La famille accueillera parents et amis au:

Complexe Funéraire
Pierre Tétrault Inc
549 Samuel-de-Champlain
à l'est de Montarville
sortie 19 de la rte 132
Boucherville, Qc
Tél.: 450-655-6036
Téléc.: 450-655-0941

Heures de visite: JEUDI de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Vendredi, jour des funérailles, de 12 h 30 à 14 h 30. Les funérailles auront lieu le vendredi 25 février 2005 à 15 h en l'église Ste-Famille, 560 Boul. Marie-Victorin, Boucherville. Inhumation au cimetière de Windsor, le lundi 28 février 2005 à 11 h.

En guise de sympathie des dons à la fondation de votre choix seraient appréciés de la famille.



LAFRANCE
Robert

À la Maison Michel Sarrazin, à Québec, le 22 février 2005, à l'âge de 57 ans, est décédé monsieur Robert LaFrance, époux de Claudette Boisclair. Il demeurait à Ste-Foy et était retraité de la Sureté du Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium:

Albert Rochette & Fils
350, Route 138,
St-Augustin-de-Desmaures, Qc
Tél.: 418-878-2980 - Téléc.: 418-878-5752
Courriel: rochfils@globetrotter.net

VENDREDI 25 février 2005 de 19 h à 22 h et Samedi 26 février 2005 à compter de 11 h. Le service religieux sera célébré le Samedi 26 février 2005 à 14 h en l'église St-Augustin et de là au crématorium.

Monsieur LaFrance laisse dans le deuil, outre son épouse, ses fils Pierre-Luc et Éric ainsi que leur conjointe; ses neveux qu'il considérait comme des fils Pierre et François Poulin; la famille Boisclair, ses proches et ses nombreux amis.

En guise de sympathies, des dons à la FONDATION DE LA MAISON MICHEL SARRAZIN, 2101, chemin St-Louis Sillery (Québec) G1T 1P5 seraient appréciés de la famille. Des formulaires seront disponibles au salon.



CLOUTIER
Suzanne (Boucher)
1949-2005

À la Maison Aube-Lumière le 21 février 2005, entourée de sa famille, sous les soins d'un personnel dévoué, est décédée madame Suzanne Boucher, épouse de Rock Cloutier, demeurant à Rock-Forest. La famille vous accueillera à la:

Résidence Funéraire Steve L. Elkas inc.
601 du Conseil, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 565-1155 - Téléc.: 820-8872
Courriel: stevel.elkas@videotron.ca

Affiliée à la C.T.Q.
Heures de visite: JEUDI, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h à 10 h 30. Le service religieux sera célébré, le vendredi 25 février 2005, à 11 h en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 905 rue Ontario, Sherbrooke.

Outre son époux, madame Boucher Cloutier laisse dans le deuil son fils: Rock Jr. (Julie Coderre); son petit-fils: Jérémie; elle était la fille de feu Albert Boucher et de Généria Bolduc et la sœur de Yvon Boucher (Micheline Benoit); Réal Boucher (Micheline Deneault); Claire Boucher (Léo Montminy); Marcel Boucher (Danielle Laprise); Yolande Boucher (André Courchesne); Françoise Boucher (Michel Vitou); Lise Boucher (Jacques Garand); Gaëtan Boucher, Micheline Boucher (Serge Drouin); Madeleine Boucher (Denis Quirion); Gabriel Boucher (Hélène Hardy); Chantal Boucher, Doris Boucher (Mario Asselin); feu Camil Boucher et feu Claude Boucher, elle laisse également dans le deuil sa belle-famille dont Michel Cloutier, Nicole Cloutier (Raymond Doyon); François Cloutier (Dorothee Careau); Denyse Cloutier (Jean-Guy Dumais); Monique Cloutier (Jacques Lefebvre); Lucie Cloutier (Raynald Marquis); Martial Cloutier; ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines dans les deux familles.

Nous tenons à remercier les amis du couple qui ont supporté Suzanne tout au long de sa maladie. Remerciement également au Dre Geneviève Olivier pour son grand dévouement et au personnel du CLSC Camirand.



BACHAND
Janine
(Plamondon)

À la Résidence Le Renoir de Laval, le 16 février 2005, est décédée madame Janine Plamondon Bachand, à l'âge de 84 ans, épouse de feu Pierre Bachand, demeurant à Laval autrefois de Sherbrooke. Afin de respecter les dernières volontés de madame Plamondon Bachand, il n'y aura pas d'exposition. La direction des funérailles a été confiée à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
530, rue Prospect, Sherbrooke, Qc
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844
Claude Roy, directeur
Courriel: info@coopfuneraire.com

Jour des funérailles, la famille sera présente à l'église à compter de 9 h 30, afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles, le samedi 26 février 2005 à 10 h 30 en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel.

Madame Plamondon Bachand laisse dans le deuil ses enfants Paule, Jean-Denis (Lucille Baribeau), Amyot (Line Vaillant); ses petits-enfants Rémi, Virginie (Kiya Tabassian) et Pierre-Olivier; son arrière-petite-fille Payse Tabassian; ses belles-sœurs Françoise B.-Lemieux, Irène V. Plamondon, Mychelle B.-Vincelle et son beau-frère: André Bachand (Claudette Houllé); ainsi que ses neveux et nièces et ses grands amis.

En guise de sympathie, des dons à la MAISON AUBE-LUMIÈRE, 220, rue Kennedy Nord, Sherbrooke (Québec) J1E 2E7 seraient grandement appréciés de la famille.



FONTAINE
Rollande
(Préfontaine)
1912-2005

À l'UGS Pavillon St-Vincent, le 23 février 2005, à l'âge de 92 ans, est décédée madame Rollande Préfontaine, épouse de feu Alfred Fontaine. La famille vous accueillera, en présence des cendres, à la:

Résidence Funéraire Steve L. Elkas inc.
601 du Conseil, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 565-1155 - Téléc.: 820-8872
Courriel: stevel.elkas@videotron.ca

Affiliée à la C.T.Q.
Heures de visite: VENDREDI 25 février 2005 de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Veuillez noter qu'il n'y aura pas de visite au salon le jour des funérailles. La famille sera présente à l'église à compter de 10 h 30 afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Le service religieux sera célébré, le Samedi 26 février 2005 à 11 h en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel à une date ultérieure.

Notre grande voyageuse nous a quittés pour une dernière fois.

Madame Fontaine laisse dans le deuil ses 7 enfants Carmen (Jacques Genest), Pierre (Nicole Douville), Jean-Louis (Huguette Bombardier), Nicole, Henriette (Michel Genest), Yves, Michel (Maureen Curphey); ses 20 petits-enfants, ses 25 arrière-petits-enfants; sa sœur et son frère Jacqueline Saratsa, Fla, Jacques (Isabelle Darche); sa belle-sœur Charlotte ainsi que plusieurs neveux, nièces, autres parents et amis garderont d'elle un merveilleux souvenir.

La famille désire remercier les médecins et le personnel infirmier du CHUS et de l'UGS Pavillon St-Vincent pour leur grand dévouement. En guise de sympathie, des dons à la FONDATION CANADIENNE DES MALADIES DU REIN, C.P. 22011, Succ. Quatre-Saisons, Sherbrooke (Québec) J1B 4B4 seraient grandement appréciés de la famille.



TURCOTTE
Jean-Claude

Au CHUS Hôtel-Dieu, le 20 février 2005, est décédé monsieur Jean-Claude Turcotte, à l'âge de 73 ans, époux de feu Henriette Brodeur, demeurant à East-Angus. Monsieur Turcotte repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
56, rue Laurier, East Angus (Québec)
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-832-1030
Claude Roy, directeur
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: VENDREDI 25 février 2005, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h à 10 h 15. Funérailles, samedi 26 février 2005, à 10 h 30 en l'église St-Louis de France de East-Angus. Inhumation au cimetière du même endroit.

Monsieur Turcotte laisse dans le deuil ses enfants: Sylvain (Annick Denis); Éric (Valérie Lauzon); ses petits-enfants: François, Alexandre, Olivier; son amie: Claudette Lemire; ses frères et sœurs: Lionel (feu Laura Fortin); Léopold (feu Rosanne Paquette); Oliva (feu Armoza St-Hilaire); Frère Eugène, c.s.v.; Robert (Berthe Thibodeau); Thérèse (Gilbert Gagnon); Sr Blandine, s.s.j.m.; Jeannine (Gilles Gagnon); Hervé (Pauline Brodeur); Rita, Cécile (Jacques Bégin); Monique; il était également le frère de feu Marcel (feu Edwina Lévesque); feu Adrien (feu Rita Breauf); ses beaux-frères, belles-sœurs de la famille Brodeur, ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.



CORRIVEAU
Jeannine
(Gagné)

Au C.H.U.S. site Fleurimont, le 21 février 2005, est décédée madame Jeannine Gagné, à l'âge de 75 ans, épouse de Robert Corriveau, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter les dernières volontés de madame Corriveau, il n'y aura pas d'exposition. La crémation a été confiée à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
530, rue Prospect, Sherbrooke, Qc
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844
Claude Roy, directeur
Courriel: info@coopfuneraire.com

Jour des funérailles, la famille sera présente à l'église à compter de 10 h 30, afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles, le jeudi 24 février 2005 à 11 h en l'église Immaculée-Conception. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel.

Outre son époux, madame Corriveau laisse dans le deuil sa fille: Louise (François Robidas); ses petites-filles: Sophie, Annie; son frère et ses sœurs: Guy (feu Yvonne); Gilberte, Ghyslaine (feu J.E. Côté); sa belle-sœur: Cécile (feu Marcel Gervais); ses neveux, nièces, autres parents et amis. La famille désire remercier le personnel infirmier du CHUS Fleurimont du 6eB, ainsi que le Dr. Arthur J. B. Fernandez pour les bons soins prodigués à madame Gagné Corriveau. En guise de sympathie des dons à: LA SOCIÉTÉ DE L'ARTHRITE, division Qc, région Estrie, 564 rue King Est, Sherbrooke Qc, J1G 1B5, seraient grandement appréciés de la famille.

Une approche humaine
depuis 1974
565-7646

In memoriam

BACHAND (Mme Janine)
84 ans, Sherbrooke
BÉRUBÉ (Mme Thérèse)
73 ans et 5 mois, Windsor
BILODEAU (M. Roland)
79 ans, Sherbrooke
BÉRUBÉ (M. Réginald)
84 ans, Sherbrooke
CLOUTIER (Mme Suzanne)
Rock-Forest
CORRIVEAU (Mme Jeannine)
75 ans, Sherbrooke
COUTURE (M. Yvan)
51 ans, St-Ephrem
FONTAINE (Mme Rollande)
92 ans, Sherbrooke
FRÉCHETTE (M. Bertrand)
73 ans, Granby
GIGUÈRE (Mme Mariette)
76 ans, Victoriaville
KENDALL (M. Kenneth)
73 ans 4 mois, Windsor
LAFOREST (Mme Lisette)
50 ans, Sherbrooke
LAFRANCE (M. Robert)
57 ans, Ste-Foy
LAHAIE (M. Luc)
63 ans, Laval
PAGE (M. Burton)
95 ans, Sherbrooke
PLANTE (Mme Isabelle)
82 ans et 9 mois, Lac Mégantic
ROUX (Mme Jocelyne)
61 ans, Drummondville
ROY (M. Albert)
80 ans, Sherbrooke
TURCOTTE (M. Jean-Claude)
73 ans, East-Angus

Sherbrooke-Vie
ancien S-E-A-F Une assurance-vie
pour
l'essentiel
www.sherbrooke-vie.com
569-2538



PAGÉ
Burton

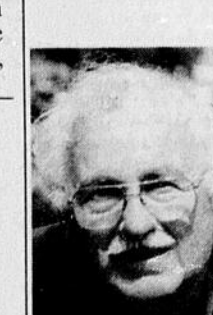
Au C.H.U.S. site Fleurimont, le 22 février 2005, est décédé monsieur Burton Pagé, à l'âge de 95 ans, époux de feu Alberta Lacroix, demeurant à Sherbrooke. Monsieur Pagé repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
526, rue Prospect, Sherbrooke, Qc
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844
Claude Roy, directeur
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: JEUDI 24 février 2005 de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h à 10 h 10. Funérailles, vendredi 25 février 2005, à 10 h 30 en l'église St-Charles-Garnier, 3710 rue Hamel, Sherbrooke. Par la suite il y aura crémation et les cendres seront déposées au Cimetière St-Michel à une date ultérieure.

Monsieur Pagé laisse dans le deuil ses enfants: Réjeanne (Jean-Guy Trépanier); Pauline (Jean Moisan); Marcel (Renée Forgues); ses petits-enfants: Yan, Christian, Patrick, Sylvain, Sylvie, Marc, Mélissa; ses arrière-petits-enfants: David, Alexandra, Laurie-Anne; ses frères: Clayton et Hollis (Doreen); il était le frère de feu Milton et de feu Mabel; sa belle-sœur: Béatrice (feu Bernard Lacroix); ainsi que de nombreux neveux, nièces, autres parents et amis.

En guise de sympathie des dons à: LA FONDATION DES MALADIES DU REIN, 3001, 12e avenue Nord, chambre 6443, Sherbrooke Qc, J1N 5N4, seraient grandement appréciés de la famille.



BILODEAU
Roland

Au CHUS Hôpital Fleurimont, le 20 février 2005, est décédé monsieur Roland Bilodeau, à l'âge de 79 ans, époux de Marielle Couture et fils de feu Archelais Bilodeau et de feu Marie-Jeanne Lebrun, demeurant à Sherbrooke. La famille vous accueillera en présences des cendres à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
1011, rue Galt Ouest, Sherbrooke, Qc
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-564-7138
Claude Roy, directeur
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: JEUDI des funérailles, de 14 h à 16 h. Il y aura une cérémonie au salon le vendredi 25 février 2005, à 15 h 30. Les cendres seront déposées au cimetière de Rock-Forest, à une date ultérieure.

Outre son épouse, monsieur Bilodeau laisse dans le deuil ses enfants: Alain (Elisabeth Bousquet); André (Johanne Davidson); Sylvain (Diane Langelier); son petit-fils: Yanick; sa sœur: Marie-Berthe (feu Emile Distéfano); son frère: Gérard (Georgette St-Pierre); sa belle-sœur: Georgette Cabana (feu Gaston Bilodeau); il était également le frère de feu Rita (feu Léopold Raymond); ses neveux, nièces, autres parents et amis.

La famille désire remercier le personnel soignant du CHUS Fleurimont et particulièrement le personnel du département de neurologie pour les bons soins prodigués à monsieur Bilodeau.

Suite des avis
à la page suivante

Nécrologie



LAPLANTE
Isabelle
(Gendron)

Au Centre de Santé le Granit De Lac-Mégantic, le 21 février 2005, à l'âge de 82 ans et 9 mois, est décédée madame Isabelle Gendron Laplante, épouse de Gérard Laplante, demeurant à Lac Mégantic. La famille vous accueillera au

Centre funéraire Coopératif du Granit 3844, Québec-Central, Lac Mégantic, Qc
Tél.: 819-583-2919 - 1-800-667-2919
Télé.: 819-583-3743
Courriel: cfrgranit@axion.ca

Paul-Bruno Turcotte, d.g. et thanatologue
Heures de visite: JEUDI 24 février 2005 de 15 h 30 à 17 h et de 19 h à 22 h, VENDREDI 25 février 2005, jour des funérailles à compter de 8 h 30 à 10 h 10. Le service religieux sera célébré le Vendredi 25 février 2005 à 10 h 30 en l'église de Sainte-Agnès de Lac Mégantic et sera inhumé ultérieurement au cimetière paroissial de Lac Drolet.

Outre son époux, madame Laplante laisse dans le deuil ses enfants Ginette (Alfred Chilvers), Philippe (Murielle Lessard), Yvon, Marcel (Nicole Rousseau), Huguette (Maurice Turcotte), Jean-Roch (Francine Gosselin), Richard, Raymond (Manon Pichette), Réal (Carole Fillion), Samuel (Danielle Laplante); ses 18 petits-enfants, ses 11 arrière-petits-enfants. Elle était la sœur de feu Yvonne (feu Rosaire Quirion), feu Irénée (feu Thérèse Arcan), feu Jeannette (feu Adrien Therrien), feu Philippe (Bibiane Joyal), feu Charles-Eugène (Anne-Marie Beaudoin), feu Paul (feu Cécile Libersan, Jeannine Gravel), feu Odilon (Marguerite Mercier), Rose-Hélène (feu Robert Mercier, Robert Dubois), feu Fernande, Léandre (feu Gracia Couture), feu Raymond (Rita Lachance), Noëlla (feu Samuel Parent), Hermance (Edgar Joly), sr. Ursule, Carmen (Jean-Paul St-Pierre), Lucien (Aimé Tremblay). Elle laisse aussi dans le deuil ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et cousines et nombreux amis.

Vous pouvez faire parvenir directement vos condoléances à la famille par télécopieur au 819-583-3743, par courriel à cfrgranit@axion.ca. Pour tous renseignements, composez le 819-583-2919.



GIGUÈRE
Mariette
1928-2005

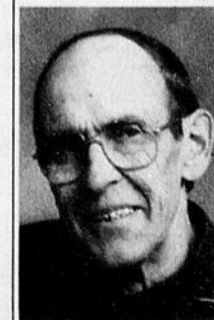
Au CHSLD de la MRC des Bois-Francis, le 20 février 2005, est décédée, à l'âge de 76 ans, madame Mariette Giguère, épouse en première nocces de feu Rodolphe Henri et en secondes nocces de Jean-Louis Giguère et fille de feu Hector Giguère et de feu Antoinette Vézina, demeurant à Victoriaville. La direction des funérailles a été confiée au:

Salon funéraire Louis Bergeron inc.
620, boul. Bois-Francis S., Victoriaville (Québec)
Tél.: 819-357-2621 - Télé.: 819-357-4745
Courriel: salonbergeron@videotron.ca

Les funérailles auront lieu le SAMEDI 26 février 2005 à 15 h en l'église Saint-Christophe d'Arthabaska. La famille reçoit Vendredi 25 février 2005, en soirée, de 19 h à 22 h et Samedi 26 février 2005, journée des funérailles à partir de midi au salon funéraire Louis Bergeron, 620, Boul. Bois-Francis à Victoriaville.

Madame Mariette Giguère laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants Ginette Henri (Dr. Denis Grenon) de St-Lazare, François Giguère (Martine L'Espérance) de Pointe-Claire, Nathalie Giguère de Windsor. Elle était la mère de feu Jacques Henri. Elle laisse dans le deuil ses enfants par alliance Giguère Lucie (Paul Langevin) de l'Isle des Soeurs, Denis (Suzanne Boutin) de Napierreville, Céline (Brock Findlay) de Saskatchewan, André G. Mathieu (Danny Gallant) de St-Lazare, Sylvain G. Mathieu (Christine de Beaujours) de Napierreville, Lucie G. Breault (Luc Côté) de St-Jean d'Iberville; Grand-mère bien aimée de ses petits-enfants Émilie, Julien, Audrey, Gabrielle, Camille Simon, Chloé, Edith, Maude, Danielle, Mélody, Christa, Mathew, Jeffrey, Éric, Pascal, Charles, Christian et Marie-Lise; ses frères et sœurs Jeanne-Mance (Hans Lindeman) de Toronto, Irène (Jacques Verville) de Ste-Croix de Lotbinière, Nicole (Louis Cossette) d'Arthabaska, Claudette (Claude Vigneault) de Thetford-Mines, Henri (Anne-Marie Robert) de St-Hyacinthe, Bruno (Huguette Houde) de Valleyfield, Gaston (Marielle Fortier) d'Algonquin, Illinois, Yvon (Anita Chamberland) de Val-des-Monts, Jean-Claude (Marie-Joelle Le Vézou) d'Edmonton, Serge (Sylvia Van Brabant) de Montréal, Alain (Jocelyne Roux) de St-Christophe d'Arthabaska; ses beaux-frères et belles-sœurs Roger (Yvette Grimard) d'Asbestos, Paul-Aimé (Denise Des Paul) de Boucherville, Renaud Gagné (feu Rose-Amande, feu Fernande Nolette) de Victoriaville, Charles (Réjeanne McKeown) de Danville, Noëlla (Marcel Boutin) d'Asbestos, Onil (Vicky Buck) de St-Germain, Jeannine (Gaston St-Cyr) de St-Hélène de Bagot, Rollande de Thetford-Mines, Raymonde de St-Camille. Il était le beau-frère de feu Marcel (Francine Tremblay) d'Ottawa, feu Bernadette (feu Jean-Paul Demers), feu Laurier (Solange Couture) de Danville. Il laisse plusieurs tantes, cousins, cousines, neveux et nièces, autres parents et amis.

La famille désire remercier tout le personnel du CHSLD Le Chêne, spécialement Yolande pour sa disponibilité et bonté ainsi que toute l'équipe pour les soins extraordinaires prodigés à notre mère. En guise de sympathie, des dons à la FONDATION DU CHSLD L'HERMITAGE DE VICTORIANVILLE seraient appréciés.



KENDALL
Kenneth

Au C.H.U.S. Hôpital Fleurimont, le 19 février 2005, est décédé monsieur Kenneth Kendall, à l'âge de 73 ans et 4 mois, époux de Noëlla Maurice, demeurant à Windsor. Monsieur Kendall repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
Maison A. Boisvert
64, 3e Avenue, Windsor (Québec)
Tél.: 819-845-3992 - Télé.: 819-845-3007
Courriel: info@coopfuneraire.com
Claude Roy, directeur général
Lionel Turgeon, directeur

Heures de visite: JEUDI 24 février 2005 de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 10 h jusqu'au départ du salon à 13 h 45. Funérailles, vendredi 25 février 2005, à 14 h en l'église St-Philippe de Windsor. Outre son épouse monsieur Kendall laisse dans le deuil ses enfants: Donald (Carole Veilleux); Christine (David Gauthier); Larry (Chantal Gaucher); René (Nathalie Guay); Sandra (Yves Dumas), Thetford Mines. Il était aussi le père de feu Claude. Ses petits-enfants: Anick, Edith, Alex, Nicholas, Stessy, Nakina, Andrée, Maude, Kevin, Cédric, Jade, Justin; son arrière-petite-fille: Koralie; ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs des familles Kendall et Maurice; ses neveux, nièces, cousins, cousines, ainsi que de nombreux autres parents et amis.

La famille désire remercier les pneumologues, le docteur Boileau et ses assistants ainsi que tout le personnel hospitalier du C.H.U.S. Fleurimont, pour tous les soins prodigés à monsieur Kendall, en particulier Christine et Louise pour leur accompagnement dans les derniers moments. En guise de sympathie des dons à: LA FONDATION DE L'HÔPITAL ST-LOUIS, 23 Ambroise-Dearden, Windsor, Qc J1S 1G8, seraient grandement appréciés de la famille.

Les Québécois pourraient décider eux-mêmes de la date d'un référendum

Norman Delisle (PC)
JOLIETTE

Les Québécois pourraient décider eux-mêmes du moment où tenir un référendum sur la souveraineté du Québec.

Quelques jeunes députés du Parti québécois ont mis cette idée de l'avant hier et comptent bien convaincre la majorité des membres du parti de les appuyer sur cette voie.

«Il s'agirait de remettre au peuple cette capacité de décider lui-même du déclenchement du référendum sur la souveraineté. Le référendum viendrait à la demande des gens. Il arriverait à la suite d'une mobilisation populaire, d'une demande populaire», a expliqué l'un des parrains de l'initiative, Jonathan Valois, député de Joliette.

Ce projet a été débattu hier lors d'une réunion des députés péquistes à Joliette en vue de préparer la rentrée parlementaire à l'Assemblée nationale, prévue pour le 8 mars.

D'autres jeunes députés appuient l'initiative. Le groupe comprend Nicolas Girard, député de Gouin, Alexandre Bourdeau, député de Berthier, et Stéphane Tremblay, député de Lac-Saint-Jean.

À la suite d'une victoire électorale du Parti québécois, des péquistes commenteraient à recueillir les noms en faveur de la tenue d'un référendum sur la souve-

raineté. Ce dernier serait déclenché lorsqu'un nombre suffisant d'appuis aurait été recueilli, par exemple 10 pour cent des électeurs. La loi électorale et référendaire serait modifiée en conséquence.

C'est un processus de ce genre que le gouvernement libéral de Jean Charest a mis de l'avant dans le cadre des défusions municipales, en 2003. Il fallait que 10 pour cent des citoyens d'un quartier signent un registre demandant la tenue d'un référendum sur la défusion pour que le processus de consultation populaire soit enclenché.

Créer la mobilisation

«Cela crée la mobilisation sur la souveraineté. Au lieu de parler uniquement de la date du référendum, on pourrait parler du pourquoi de la souveraineté du Québec», a dit le député de Berthier, Alexandre Bourdeau.

«Dès la prise du pouvoir, on adopterait la loi 1, sur l'accession à la souveraineté. Cette loi permettrait à des citoyens d'enclencher une consultation populaire sur la souveraineté. Dès qu'un certain nombre de signatures est atteint, le gouvernement a une obligation de tenir le référendum», a expliqué pour sa part Nicolas Girard, député de Gouin.

«On fait le constat qu'au Québec, il y a plus de souverainistes que de péquistes. Si on crée une vraie mobilisation populaire, on aurait un mouvement fort pour

la souveraineté», a poursuivi le député Girard.

Une proposition en ce sens sera débattue au sein du Parti québécois afin de cheminer jusqu'au congrès que le parti tiendra en juin prochain.

Selon les députés parrains de cette proposition, ce processus d'initiative populaire serait compatible avec le vœu du chef du parti, Bernard Landry, qui lui suggère qu'advenant la victoire du PQ aux élections, le référendum sur la souveraineté, soit tenu «le plus tôt possible dans le mandat».

A titre de vétéran députée à l'Assemblée nationale, le député de Taillon, Pauline Marois, a accueilli la proposition des jeunes avec enthousiasme.

«Je trouve cela très intéressant. Un référendum d'initiative populaire amènerait les souverainistes à devoir convaincre les gens de signer une pétition ou un document. On serait obligé d'expliquer la souveraineté. C'est quelque chose qui doit être évalué», a réagi la députée Pauline Marois.

Tous ont insisté sur la nécessité de fournir un «élan» à l'idée de souveraineté, qui recueille environ 45 pour cent d'appuis dans tous les sondages depuis deux ans.

Ces débats ont eu lieu dans le cadre d'une réunion des 46 députés du Parti québécois tenue dans Lanaudière, en vue de préparer les travaux parlementaires de l'automne. «



La Presse, Armand Trottier

Depuis lundi, un rutilant véhicule bleu et blanc aux lignes effilées, construit en Ontario, et fabriqué en alliages d'acier légers et en fibre de verre, assure le transport des passagers entre Oka et Deux-Montagnes.

Un autobus électrique à Oka

Bruno Bisson

La population d'Oka et de Deux-Montagnes, dans les Basses-Laurentides, va devenir la première au Canada à expérimenter un service d'autobus entièrement électrique et sans émission polluante, dès juin, dans le cadre d'un projet de développement local axé sur le transport en commun.

Le projet Oka Express, qui durera trois ans, offrira à la population d'Oka et de Saint-Joseph-du-Lac un service de navette économique vers la gare de Deux-Montagnes et pourrait être au centre du développement d'une nouvelle industrie locale consacrée au développement et à la fabrication de véhicules écologiques, à moteur électrique ou hybride.

Des représentants de nombreux ministères et organismes publics et de plusieurs entreprises privées ont assisté hier, à Oka, à la première présentation publique de ce projet de transport collectif entièrement élaboré dans la région, ou sont déjà implantés l'Institut du transport avancé du Québec, au Cégep de Saint-Jérôme, et le Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec, dans la même municipalité.

Depuis lundi, un rutilant véhicule

bleu et blanc aux lignes effilées, construit en Ontario, et fabriqué en alliages d'acier légers et en fibre de verre, assure le transport des passagers entre Oka et Deux-Montagnes, un circuit rural-urbain d'environ 25 kilomètres idéal pour tester le comportement d'un véhicule électrique dans des conditions hivernales, en raison des neiges abondantes que reçoit toujours la région et des pentes prononcées qui jalonnent le paysage vallonné, tout en forêts et en vergers.

L'expérience Oka Express est le résultat du travail d'André Lefebvre, président et directeur d'Oka Transport, une petite société privée de transport en commun. Depuis l'été dernier, elle offre trois navettes quotidiennes pour la gare et le train de banlieue de Deux-Montagnes, chaque matin, et trois départs de la gare vers Oka, en fin de journée.

Le passage coûte 1 \$. Le trajet, qui passe par Saint-Joseph-du-Lac, dure une demi-heure. En quelques mois, dans ces petites municipalités rurales privées de tout service de transport collectif, le nombre des usagers a presque triplé, passant de 250 à environ 700 par mois.

Jusqu'au début de cette semaine, le service était assuré à l'aide d'autobus scolaires. Lundi matin, les clients d'Oka Transport ont toutefois vu arriver l'élé-

gant véhicule, baptisé ELF Environmental (Electric Low Floor).

Son moteur hybride peut produire 120 kilowatts, soit une puissance électrique suffisante pour fournir 160 chevaux-vapeur de puissance de pointe au véhicule. Ses batteries au sodium ont une autonomie de 180 kilomètres et se rechargent en quatre ou six heures durant la nuit. Elles sont dotées d'un système de recharge rapide qui prolonge cette autonomie jusqu'à 400 kilomètres, avec trois arrêts de 15 à 40 minutes chacun. En mode hybride, l'autonomie du véhicule peut se prolonger jusqu'à 640 kilomètres.

Ce véhicule est présentement mis à l'essai pour tester le comportement d'un véhicule à propulsion électrique dans des conditions hivernales. Oka Express a été bien servi pour sa journée inaugurale, lundi, ou il neigeait, pour une deuxième journée consécutive. Il y a aussi eu du verglas. La route était glacée par endroits. L'autobus, semble-t-il, s'est bien comporté.

Les autobus strictement propulsés à l'électricité, à l'aide de six grosses batteries au sodium, sont attendus en juin prochain pour le début d'une expérience de trois ans, dont le suivi technique sera assuré par l'Institut du transport avancé. (La Presse)

La levée de l'embargo sur le boeuf canadien toujours attendue pour le 7 mars

Presse Canadienne
TORONTO

Tout indique que l'embargo sur les importations de bovins vivants du Canada aux États-Unis sera levé le 7 mars comme prévu, malgré une forte opposition politique et législative, a déclaré hier l'ambassadeur américain Paul Cellucci.

Cependant, a-t-il ajouté, il faudra de six mois à un an pour que les choses reviennent totalement à la normale.

M. Cellucci, qui s'adressait à l'Association des éleveurs de l'Ontario, a déclaré qu'il n'y avait aucune véritable raison de craindre que le Congrès ou les cours américaines renversent la décision de lever l'embargo sur l'importation d'animaux vivants âgés de moins de 30 mois.

«Ça ne nous apparaît pas comme un risque sérieux à ce moment-ci», d'ajouter M. Cellucci. Selon lui, le département américain de l'Agriculture a toute la juridiction pour prendre une décision en s'appuyant sur la recherche scientifique, et le gouvernement s'attend à ce que les cours le confirment.

Cela dit, la levée de l'embargo sur les animaux de plus de 30 mois, qui devait aussi avoir lieu le 7 mars, a été reportée à plus tard à la suite de la découverte de deux autres cas d'encéphalopathie spongiforme bovine au Canada.

L'ambassadeur soutient cependant que ce nouveau délai a pour but de protéger la santé et n'est pas le résultat de pressions politiques.

L'embargo américain sur les importations de boeuf du Canada a été imposé

en mai 2003 à la suite de la découverte en Alberta d'une vache atteinte d'ESB, mieux connue sous le nom de maladie de la vache folle. Selon une estimation, l'embargo aura coûté quelque 7 milliards \$ à l'industrie du boeuf canadienne.

Mais les fermiers canadiens ne sont pas les seuls à souffrir d'un embargo sur le boeuf. Une vingtaine de sénateurs américains ont menacé mercredi le Japon d'une guerre commerciale s'il ne rouvrirait pas sa frontière aux produits de boeuf américains.

Le Japon, qui s'était engagé en octobre à rétablir les importations de boeuf des États-Unis, avait imposé son embargo en décembre 2003 à la suite de la découverte d'une vache atteinte d'ESB dans l'État de Washington, une vache d'ailleurs originaire de l'Alberta.

Chaque année, l'ostéoporose affecte la vie de milliers de Québécoises de plus de 40 ans. Communiquez avec nous ou consultez votre médecin pour en savoir plus.

1 877 369-7845
(514) 369-7845
www.osteoporose.qc.ca

Se prendre en main
est le travail de toute une vie.